



Nations Unies

Commission du développement durable

**Rapport sur les travaux
de sa onzième session
(27 janvier 2003
et du 28 avril au 9 mai 2003)**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2003
Supplément N° 9**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2003
Supplément N°9

Commission du développement durable

Rapport sur les travaux de sa onzième session
(27 janvier 2003 et du 28 avril au 9 mai 2003)



Nations Unies • New York, 2003

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
A. Projets de résolution et projet de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil.	1
Projet de résolution I. Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable.	1
Projet de résolution II. Préparatifs d'une réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.	14
Projet de décision. Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa onzième session et ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission.	16
B. Décisions adoptées par la Commission appelant une décision du Conseil	17
Décision 11/1. Statut des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes accrédités au Sommet mondial pour le développement durable	17
Décision 11/2. Bureau de la Commission du développement durable	17
II. Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission	18
A. Débat de haut niveau.	18
B. Dialogue multipartite	25
C. Mesures prises par la Commission.	29
III. Mesures et engagements à prendre pour appliquer les décisions du Sommet mondial pour le développement durable à tous les niveaux	30
IV. Forums d'application régionaux.	31
V. Rôle de la Commission dans la préparation de l'examen d'ensemble du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	35
VI. Questions diverses	38
VII. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission	39
VIII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session	40
IX. Questions d'organisation et autres questions.	41
A. Ouverture et durée de la session.	41
B. Élection du Bureau	41
C. Ordre du jour et organisation des travaux	41

D. Participation	42
E. Documentation	42
Annexes	
I. Participation	43
II. Liste des documents	53
III. Incidences du projet de résolution I sur le budget-programme	54
IV. Observations du Président de la Commission sur le Salon du partenariat	56
V. Observations du Président de la Commission sur le centre de formation	58

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de résolution et projet de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil

1. La Commission du développement durable, conformément aux dispositions du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (Plan d'application de Johannesburg), en particulier à celles de ses paragraphes 145 à 150, ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé : « Le suivi du Sommet de Johannesburg et le rôle futur de la Commission du développement durable : l'application » (E/CN.17/2003/2), recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Projet de résolution I

Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable

Le Conseil économique et social,

Rappelant la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹, l'Action 21² et le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21³,

Rappelant également la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁴ et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (le Plan d'application de Johannesburg), adopté lors du Sommet⁵,

Réaffirmant à cet égard l'engagement des États Membres à atteindre les objectifs convenus sur le plan international en matière de développement, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire⁶, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992 et les accords internationaux conclus au cours de la même période,

Rappelant que le Plan d'application de Johannesburg fera fond sur les progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et facilitera la réalisation des objectifs restants; à cette fin, s'engageant à prendre des mesures concrètes à tous les niveaux et à accroître la coopération internationale en tenant compte des principes de Rio, notamment de la notion de responsabilités communes mais différenciées définie au principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, initiatives qui faciliteront également l'intégration des trois éléments de base interdépendants du

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F. 93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe.

² *Ibid.*, annexe II.

³ Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ *Ibid.*, résolution 2, annexe.

⁶ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

développement durable – la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement; et rappelant que la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables et la protection ainsi que la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social sont les objectifs ultimes et les conditions essentielles du développement durable,

Réaffirmant que la Commission du développement durable devrait demeurer l'organe de haut niveau du système des Nations Unies chargé du développement durable,

Réaffirmant en outre le mandat de la Commission du développement durable tel qu'il est énoncé dans l'Action 21, dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992 et dans le Plan d'application de Johannesburg,

Tenant compte de la résolution 57/253 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002,

Ayant examiné le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa onzième session⁷,

Organisation du futur programme de travail de la Commission

1. *Décide* que l'organisation des travaux de la Commission du développement durable devrait contribuer à accélérer l'application d'Action 21², du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21³ et du Plan d'application de Johannesburg⁵ à tous les niveaux;

2. *Décide également* que pour remplir son mandat, la Commission organisera ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action et qui comprendront une session d'examen et une session directive. Les cycles fonctionneront de la manière suivante :

a) Les sessions d'examen de la Commission, qui auront lieu en avril/mai pour une période de deux à trois semaines durant la première année du cycle, seront consacrées à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, tout en permettant d'identifier les contraintes et les obstacles rencontrés dans le processus d'application concernant les modules thématiques choisis pour le cycle;

b) Les sessions d'examen comprendront un débat de haut niveau, un échange de données d'expérience régionales, des dialogues avec des experts, scientifiques notamment, et le partage des pratiques optimales et des enseignements tirés, de manière à faciliter l'application, ainsi que des activités de renforcement des capacités telles que celles menées dans les centres de formation et les salons du partenariat;

c) La Commission effectuera l'évaluation susmentionnée en s'appuyant sur :

⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 9 (E/2003/29).

- i) Les rapports du Secrétaire général sur l'état de l'application, qui devraient refléter les progrès accomplis en général dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, compte tenu des informations fournies en particulier dans les rapports de pays et dans les rapports présentés par les organismes et organes des Nations Unies visés à l'alinéa ii) ci-dessous, et celles communiquées par les régions et les sous-régions, le cas échéant, ainsi que par les grands groupes. Par ailleurs, les rapports du Secrétaire général sur l'état de l'application devraient contenir une analyse approfondie des progrès concernant les modules thématiques choisis pour le cycle à tous les niveaux et mettre en évidence les nouveaux défis et les nouvelles possibilités liés à la mise en oeuvre d'Action 21;
- ii) Les contributions apportées par les organismes, programmes et fonds des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial et les institutions financières et commerciales internationales;
- iii) Les résultats des réunions et activités régionales et sous-régionales, le cas échéant;
- iv) Les rapports présentés par les grands groupes, y compris par les experts scientifiques, ainsi que par les éducateurs, compte tenu des paragraphes 139 g) et 149 c) et d) du Plan d'application de Johannesburg, au sujet de leurs activités axées sur les résultats concernant l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg;
- d) L'évaluation effectuée dans le cadre de la session d'examen devrait permettre de mieux comprendre les principaux sujets de préoccupation liés aux modules thématiques choisis et faciliter, au cours de l'année de session directive, des débats qui seront axés sur les mesures à prendre pour améliorer les résultats dans ces domaines;
- e) La session d'examen aboutira à l'élaboration d'un rapport qui contiendra un résumé établi par un président, mettant en évidence les contraintes et les obstacles ainsi que les méthodes envisageables et les bonnes pratiques concernant l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg;
- f) Durant l'année de la session directive, la Commission organisera à New York une réunion préparatoire intergouvernementale d'une semaine en février/mars afin d'examiner les mesures qu'on pourrait prendre pour faire face aux contraintes et aux obstacles rencontrés dans le processus d'application durant l'année de la session d'examen;
- g) Les débats de la réunion préparatoire intergouvernementale seront fondés sur les résultats de la session d'examen, sur les rapports du Secrétaire général et sur d'autres textes pertinents. S'appuyant sur ces documents, le président élaborera un projet de document de négociation pour examen à la session directive;
- h) Les sessions directives de la Commission, qui se tiendront en avril/mai de la deuxième année du cycle, prendront des décisions concernant les mesures et les options susceptibles d'accélérer la mise en oeuvre dans les divers modules thématiques choisis, compte tenu des débats de la réunion préparatoire

intergouvernementale, des rapports du Secrétaire général et d'autres apports pertinents;

i) Les sessions d'examen et les sessions directives devraient encourager tous les agents d'exécution à prendre de nouvelles mesures pour faire face aux obstacles et aux contraintes liés à l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, à répondre aux nouveaux défis et à tirer parti des nouvelles possibilités et à mettre en commun les enseignements tirés et les pratiques optimales;

j) Des modalités d'organisation précises pour la tenue des réunions de la Commission seront recommandées par le Bureau de la Commission dans le cadre de consultations transparentes à participation non limitée menées en temps opportun, suivant le Règlement intérieur de l'Organisation des Nations Unies. Une participation équilibrée de toutes les régions et entre hommes et femmes devrait être prévue durant les réunions de la Commission;

3. *Décide*, afin de garantir un bon examen des apports régionaux et sous-régionaux tout au long du cycle d'application et d'assurer le maximum de souplesse :

a) D'inviter les commissions régionales à envisager d'organiser, en collaboration avec le secrétariat de la Commission du développement durable, des réunions consacrées à l'application au niveau régional afin de contribuer aux travaux de la Commission, conformément aux dispositions pertinentes du Plan d'application de Johannesburg et en coopération avec d'autres organisations et organismes régionaux et sous-régionaux, au besoin, ainsi qu'avec les bureaux régionaux de fonds et de programmes ainsi que les institutions financières et commerciales internationales et d'autres organismes et organes des Nations Unies. Ces réunions devraient plutôt avoir lieu avant la session d'examen de la Commission du développement durable et :

i) Contribuer à accélérer l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg;

ii) Mettre l'accent sur le module thématique à examiner dans le cadre du cycle d'application en cours;

iii) Apporter des contributions aux rapports du Secrétaire général et aux sessions de la Commission du développement durable, notamment en identifiant les obstacles et les contraintes, les nouveaux défis et les nouvelles possibilités liés à l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg et en mettant en commun les enseignements tirés et les bonnes pratiques;

iv) Prévoir des contributions de la part des grands groupes, compte tenu des paragraphes 139 g) et 149 c) et d) du Plan d'application de Johannesburg;

b) D'inviter l'Assemblée générale à envisager d'utiliser les ressources consacrées précédemment aux anciens groupes de travail spéciaux intersessions de la Commission du développement durable pour appuyer la participation de

représentants des États membres de la Commission à l'une de leurs réunions régionales respectives au cours de chacun des cycles d'application;

c) D'inviter les commissions régionales à apporter d'autres contributions à la session d'examen et à la session directive de la Commission et à la réunion préparatoire intergouvernementale;

d) D'inviter d'autres institutions et organes régionaux et sous-régionaux faisant partie ou non du système des Nations Unies à participer aux préparatifs de la session d'examen et de la session directive de la Commission et à la réunion préparatoire intergouvernementale;

4. *Décide* que les ressources dégagées du fait de l'interruption des travaux du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement et du transfert de son mandat à la Commission du développement durable pourraient être utilisées pour appuyer les travaux de la Commission;

5. *Invite* les gouvernements, ainsi que les organisations, à tous les niveaux, et les grands groupes, à lancer des initiatives et des activités axées sur les résultats susceptibles d'appuyer le programme de travail de la Commission et de promouvoir et de faciliter l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg. Les résultats de telles initiatives et activités devraient servir, éventuellement, de contribution aux travaux de la Commission;

6. *Décide* que les résultats des travaux de la Commission pourraient comporter également la mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements tirés, des activités de renforcement des capacités, l'échange de données d'expérience sur la mise en oeuvre de stratégies de développement durable, selon que de besoin, et la création de partenariats qui appuient l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg;

7. *Décide en outre* que les sessions de la Commission devraient comporter des débats de haut niveau auxquels devraient participer des ministres ou leurs représentants, avec des responsabilités ayant trait aux modules thématiques examinés. Les débats devraient être organisés de manière à renforcer la participation des ministres à la prise de décisions concernant les résultats des sessions, sur le plan du contrôle, de la direction et de l'orientation. Les débats de haut niveau devraient comporter également un dialogue ciblé avec la participation active des institutions, des fonds, des programmes et autres organismes des Nations Unies, des institutions financières et commerciales internationales et des représentants des grands groupes au niveau approprié, compte tenu des paragraphes 139 g), 149 c) et d) du Plan d'application de Johannesburg;

8. *Décide* d'organiser l'examen périodique des thèmes de développement durable ayant trait à l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, notamment le thème des moyens d'exécution, et invite la Commission à lui soumettre des recommandations à ce sujet, notamment tendant à l'aider dans les travaux qu'il accomplit en application du paragraphe 144 du Plan d'application de Johannesburg, y compris son rôle visant à promouvoir la coordination à l'échelle du système;

**Programme de travail pluriannuel de la Commission
pour la période postérieure à 2003**

9. *Décide* d'adopter le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période postérieure à 2003 décrit dans l'annexe à la présente résolution;

10. *Décide en outre* que l'exécution de ce programme de travail devra suivre les principes suivants :

a) L'examen et l'évaluation de l'application des mesures et des engagements, et de la poursuite des objectifs seront effectués conformément aux dispositions pertinentes d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, du Plan d'application de Johannesburg et des décisions de la Commission. Les modules thématiques devront être traités d'une manière intégrée, compte tenu des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Toutes les questions identifiées dans Action 21 et dans le Plan d'application de Johannesburg étant importantes, elles devront toutes être traitées au même titre dans le processus d'application et ainsi, le fait que certaines questions ont été choisies pour un cycle en particulier ne diminue pas l'importance des engagements pris à l'égard des questions à examiner lors des cycles suivants;

b) Les moyens d'exécution, tels qu'identifiés dans Action 21 et au chapitre X du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, devraient être examinés lors de chaque cycle et pour chaque question, ou mesure ou engagement pertinent;

c) D'autres aspects intersectoriels mentionnés dans l'annexe à la présente résolution devraient aussi être examinés lors de chaque cycle;

d) Les initiatives en faveur de l'Afrique et des autres régions ainsi que des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés seront examinées lors de chacun des cycles et pour chaque question, mesure et tout engagement pertinents;

e) La Commission devrait mettre l'accent sur les questions où elle peut donner de la valeur ajoutée aux délibérations intergouvernementales relatives aux questions sectorielles et intersectorielles conformément aux dispositions de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, des paragraphes 3 h), 21 et 23 en particulier, ainsi qu'au paragraphe 139 f) du Plan d'application de Johannesburg;

f) La Commission devrait tenir compte des résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social;

g) La Commission pourrait décider d'inclure, dans son programme de travail pluriannuel, de nouveaux défis et de nouvelles possibilités concernant l'application;

* * *

11. *Souligne* que pour permettre à la Commission de remplir les conditions pertinentes prévues au chapitre 11 du Plan d'application de Johannesburg, et aux paragraphes 145, 147 et 148 en particulier, un système efficace d'établissement des

rappports est indispensable pour examiner, évaluer et suivre les progrès réalisés dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, partager les enseignements tirés et les pratiques optimales et identifier les mesures prises, les possibilités offertes et les contraintes et les obstacles rencontrés;

12. *Encourage* les pays à présenter, à titre facultatif, des rapports nationaux, à la session d'examen de la Commission en particulier, mettant en évidence les progrès concrets réalisés dans la mise en oeuvre, y compris les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les possibilités offertes;

13. *Encourage également*, dans le but d'appliquer les paragraphes 130 et 131 du Plan d'application de Johannesburg et le paragraphe 3 de la décision 9/4 de la Commission, les pays à poursuivre les travaux sur la mise au point d'indicateurs du développement durable, au niveau national, en tenant également compte des sexes, à titre facultatif, en fonction de leur situation et des priorités qu'ils se sont fixées et prie le Secrétaire général d'examiner les progrès réalisés à cet égard, y compris la poursuite des travaux sur les indicateurs susmentionnés, lorsqu'il est fait rapport à la Commission, selon que de besoin;

14. *Souligne* que les rapports présentés à la Commission devraient suivre les principes suivants :

a) Les rapports devraient refléter les progrès globaux concernant les trois dimensions du développement durable, l'accent étant mis sur l'ensemble de questions thématiques du cycle considéré, et comporter, s'il y a lieu, des contributions à tous les niveaux, national, sous-régional, régional et mondial notamment, et compte étant tenu des sources énumérées au paragraphe 2 c) ii) à iv) ci-dessus;

b) Les systèmes d'établissement de rapports existants devraient être utilisés dans toute la mesure possible et fournir l'essentiel des informations requises;

c) Les rapports devraient mettre l'accent sur les progrès concrets réalisés dans la mise en oeuvre, compte tenu des trois dimensions du développement durable et de leur intégration, et concerner le partage des informations, les enseignements tirés, les progrès réalisés et les pratiques optimales, l'identification des mesures prises, les contraintes, les défis et les possibilités;

d) Une utilisation efficace des indicateurs, comme il est décrit au paragraphe 13 ci-dessus;

e) Les rapports de pays devraient contenir des informations sur la situation en ce qui concerne les stratégies nationales de développement durable;

15. *Prie* le secrétariat de la Commission, en collaboration étroite avec les autres organisations du système des Nations Unies :

a) De prendre des mesures pour rationaliser l'établissement des rapports de manière à éviter le double emploi et à faciliter la tâche des États, notamment en se conformant au rapport du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies;

b) De fournir des informations ciblées qui mettent en évidence les tendances, les contraintes, les défis et les nouvelles questions pertinents;

c) D'apporter, au moyen de ressources budgétaires et extrabudgétaires, sur demande, une assistance technique pour l'établissement des rapports nationaux;

16. *Invite* le secrétariat de la Commission à améliorer les directives et les questionnaires relatifs à l'établissement des rapports nationaux afin de rendre cette activité plus efficace et moins astreignante pour les pays et de l'orienter davantage vers la mise en oeuvre, en gardant présentes à l'esprit les dispositions de la présente résolution et en agissant en consultation avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les secrétariats des accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement, et à faire rapport à ce sujet à la Commission pour examen;

* * *

17. *Invite*, conformément au paragraphe 140 du Plan d'application de Johannesburg, les organismes, programmes et fonds compétents des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial et les institutions financières et commerciales internationales et régionales, compte tenu de leurs mandats respectifs, à participer aux travaux de la Commission afin de la tenir au courant de leurs activités destinées à la poursuite de l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg. Dans cette perspective, il est essentiel de prendre des mesures supplémentaires pour :

a) Établir des liens plus solides entre les mesures d'application mondiales, régionales et nationales;

b) Améliorer la cohérence et la collaboration au sein des organisations et entre elles;

c) Repérer les domaines où des mesures d'application supplémentaires pourraient accélérer les progrès;

d) Mobiliser des ressources provenant de toutes les sources et les utiliser de manière plus rationnelle;

e) Renforcer la collaboration et la coopération dans tous les domaines, y compris l'échange d'informations et le partage des connaissances sur tous les aspects de l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg;

18. *Prie* le Secrétaire général, compte tenu du processus de réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies et par l'entremise du Comité de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre d'efforts de collaboration informels, de promouvoir plus avant la coopération et la coordination interinstitutions afin d'accélérer l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, et de rendre compte de ses activités au Conseil et à la Commission;

19. *Prie* le Secrétaire général, conformément à la résolution 57/253 de l'Assemblée générale, d'inclure dans son rapport des propositions concernant la contribution du système des Nations Unies à l'application et au suivi intégrés et coordonnés du développement durable, en tenant compte des travaux du Groupe spécial à composition non limitée chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet

organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social;

* * *

20. *Décide* que la participation des grands groupes, notamment de la communauté scientifique et des éducateurs, comme il est indiqué aux paragraphes 139 g) et 149 c) et d) du Plan d'application de Johannesburg et conformément au Règlement intérieur et aux pratiques établies de la Commission, devrait être renforcée, compte tenu du chapitre XI du Plan d'application de Johannesburg. Dans cette perspective, il faudra notamment :

a) Faire contribuer davantage les grands groupes aux activités de la Commission, notamment grâce à la participation de leurs représentants aux débats de haut niveau, au niveau approprié, compte tenu des paragraphes 139 g) et 149 c) et d) du Plan d'application de Johannesburg;

b) Orienter les dialogues multipartites davantage vers l'action et l'application;

c) Renforcer la participation et la contribution effectives de la société civile et des autres protagonistes pertinents à l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, et promouvoir la transparence et une large participation du public;

d) S'efforcer de réaliser, au sein de la Commission, une représentation meilleure et plus équilibrée des grands groupes de toutes les régions;

e) Participer à des activités liées à la création de partenariats et au renforcement des capacités à tous les niveaux, y compris les salons du partenariat et centres de formation organisés dans le cadre des réunions de la Commission;

* * *

21. *Rappelle* que le Plan d'application de Johannesburg a désigné la Commission pour servir de centre de coordination des débats au sujet des partenariats propres à promouvoir le développement durable, et réaffirme que les partenariats, en tant qu'initiatives volontaires prises par les parties prenantes, contribuent à la mise à exécution des engagements à l'échelon intergouvernemental dans le cadre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg. Les partenariats complètent ces engagements mais ne devraient pas s'y substituer;

22. *Souligne* que dans le contexte de l'application et du suivi du Sommet mondial pour le développement durable, les partenariats devraient être créés et fonctionner suivant les critères et les directives définis ci-après; compte tenu des travaux relatifs aux partenariats entrepris durant le processus préparatoire du Sommet, notamment des principes directeurs adoptés à Bali et la résolution 56/76 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 2001 :

a) Les partenariats sont des initiatives volontaires prises par les gouvernements et diverses parties prenantes : grands groupes et institutions notamment;

b) Les partenariats devraient contribuer à l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg et ne devraient pas détourner les ressources des engagements contenus dans ces accords;

c) Les partenariats ne devraient pas se substituer aux engagements pris par les gouvernements en faveur de l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, mais devraient plutôt les compléter;

d) Les partenariats devraient ajouter une valeur réelle au processus d'application et ne pas être uniquement le reflet des dispositifs existants;

e) Les partenariats devraient prendre en considération les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, tant dans leur conception que dans les modalités de leur application;

f) Les partenariats devraient s'appuyer sur des ressources prévisibles et soutenues, mobiliser de nouvelles ressources et, le cas échéant, aboutir au transfert de technologie et au renforcement des capacités dans les pays en développement;

g) Il est souhaitable que les partenariats soient équilibrés sur les plans sectoriel et géographique;

h) Les partenariats devraient être conçus et appliqués d'une manière transparente et responsable. À cet égard, les informations pertinentes devraient être échangées avec les gouvernements et les autres parties prenantes;

i) Les partenariats devraient être rendus publics avec l'intention de faire connaître la contribution spéciale qu'ils apportent à l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg;

j) Les partenariats devraient être conformes aux législations et aux stratégies nationales relatives à l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, en tenant compte des priorités fixées par les pays à cet égard;

k) Le partenaire principal d'une initiative de partenariat devrait informer l'organe national de coordination en matière de développement durable du ou des pays concernés du lancement et de l'évolution du partenariat et tous les partenaires devraient être attentifs aux principes directeurs émis par les gouvernements;

l) Les institutions internationales et les fonds, programmes et organismes des Nations Unies prenant part à des partenariats devraient se conformer aux mandats convenus à l'échelon intergouvernemental, et ne pas permettre le détournement vers les partenariats des ressources allouées aux programmes prescrits;

23. *Décide* que les informations et les rapports fournis par les partenariats enregistrés auprès de la Commission devraient être transparents, participatifs et crédibles, compte étant tenu des éléments suivants :

a) L'enregistrement des partenariats devrait être volontaire et fondé sur un rapport écrit adressé à la Commission suivant les dispositions définies ci-dessus. Les partenaires devraient mettre l'accent sur leur contribution à la réalisation des

buts et objectifs d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg;

b) Les partenariats devraient régulièrement soumettre un rapport, de préférence une fois tous les deux ans;

c) Il est demandé au Secrétariat de rendre disponibles les informations sur les partenariats, y compris leurs rapports, par l'intermédiaire d'une base de données accessible à toutes les parties, notamment sur le site Web de la Commission et par d'autres moyens;

d) Il est demandé au Secrétariat d'élaborer un rapport succinct contenant une synthèse des informations sur les partenariats pour examen par la Commission, conformément à son programme et à l'organisation de ses travaux, signalant l'intérêt particulier de tels rapports durant l'année de la session d'examen;

e) Durant les années de session d'examen, la Commission devrait examiner la mesure dans laquelle les partenariats auront contribué à l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg afin de partager les enseignements tirés et les pratiques optimales, d'identifier et de résoudre les problèmes, de combler les lacunes, lever les contraintes et donner, au besoin, de nouvelles orientations sur l'établissement des rapports notamment, durant les années de session directive;

24. *Demande* que des activités soient menées dans l'intention de renforcer les partenariats mis en place dans le cadre du processus de l'application et du suivi du Sommet mondial et que soient facilitées d'autres activités, telles que salons du partenariat et centres de formation, compte tenu de l'importance de l'échange d'informations concernant les activités existantes, surtout au sein du système des Nations Unies.

Programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
2004/05	<ul style="list-style-type: none"> • Eau • Assainissement • Établissements humains 	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation
2006/07	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources énergétiques aux fins du développement durable • Développement industriel • Pollution atmosphérique/atmosphère • Changements climatiques 	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation
2008/09	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Développement rural • Sols • Sécheresse • Désertification • Afrique 	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation
2010/11 ^a	<ul style="list-style-type: none"> • Transports • Produits chimiques • Gestion des déchets • Extraction minière • Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables 	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
2012/13 ^a	<ul style="list-style-type: none"> • Forêts • Biodiversité • Biotechnologies • Tourisme • Montagnes 	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation
2014/15 ^a	<ul style="list-style-type: none"> • Mers et océans • Ressources marines • Petits États insulaires en développement • Gestion des catastrophes et vulnérabilité aux catastrophes 	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation
2016/17	Évaluation globale de l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg	

^a À moins que la Commission n'en décide autrement, ce module thématique continuera de faire partie comme prévu du programme de travail pluriannuel (concerne les modules thématiques définis pour 2010/2011, 2012/2013 et 2014/2015).

2. La Commission du développement durable recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Projet de résolution II

Préparatifs d'une réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant que l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 57/262 datée du 20 décembre 2002, de convoquer à Maurice, en 2004, une réunion internationale comprenant un débat de haut niveau, afin qu'il soit procédé à un examen complet et approfondi de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁸,

Rappelant également qu'il a été décidé que les petits États insulaires en développement tiendraient des réunions préparatoires régionales et interrégionales,

Rappelant en outre la décision qui avait été prise d'inviter la Commission du développement durable à examiner, à sa onzième session, la question de son rôle dans le processus préparatoire de l'examen complet de la mise en oeuvre du Programme d'action,

Prenant note de l'analyse préliminaire des questions par la Commission du développement durable lorsqu'elle a, lors de sa onzième session, examiné la question de son rôle dans la préparation de la réunion internationale,

1. *Décide* qu'à sa douzième session, en 2004, la Commission du développement durable se réunira pendant trois jours en vue de préparer la réunion internationale chargée de mener une évaluation approfondie de l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et achèvera la préparation de la réunion, y compris l'établissement de l'ordre du jour;

2. *Décide également* que la Commission examinera, à sa réunion préparatoire de trois jours, un rapport de synthèse avec le Secrétaire général aura établi à partir des recommandations figurant dans les documents suivants :

- a) Les rapports d'évaluation nationaux des petits États insulaires en développement, lorsque ces documents existent;
- b) Les rapports d'experts sur des thèmes définis;
- c) Les rapports sur l'exécution du Programme d'action issus des réunions préparatoires régionales et interrégionales visées au paragraphe 6 ci-après;

3. *Invite* la communauté internationale des donateurs et des acteurs du développement et les organisations internationales à communiquer, pour le 31 janvier 2004 au plus tard, des renseignements sur les activités qu'ils mènent à l'appui du Programme d'action, ainsi que des éléments pour des recommandations

⁸ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publications des Nations Unies, numéro de vente : 94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

concernant les mesures supplémentaires qui pourraient être prises afin d'appliquer intégralement celui-ci, et demande que les informations communiquées soient prises en considération par le Secrétaire général dans l'élaboration du rapport de synthèse visé au paragraphe 2 ci-dessus;

4. *Prend note avec satisfaction* des activités que les petits États insulaires en développement continuent de mener afin de se préparer le mieux possible à la réunion internationale, et demande à la communauté internationale, aux organismes des Nations Unies et aux organes intergouvernementaux d'aider ces États à établir les rapports d'évaluation nationaux attendus pour juillet 2003, étant donné que ces rapports, qui donneront des indications sur la situation nationale des différents pays, sont un élément essentiel à l'examen approfondi du Programme d'action;

5. *Souligne* qu'il doit être tenu compte des dispositions du paragraphe 9 de la résolution 57/262 de l'Assemblée générale dans l'établissement des rapports mentionnés aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-dessus, et invite le Secrétaire général à tirer pleinement parti du Réseau informatique des petits États insulaires en développement pour assurer la diffusion des différents rapports;

6. *Se félicite*, compte tenu du paragraphe 7 de la résolution 57/262 de l'Assemblée générale, de la tenue des réunions préparatoires régionales ci-après, qui auront lieu :

a) Pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, à Apia (Samoa), du 4 au 8 août 2003;

b) Pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes, à Port of Spain (Trinité-et-Tobago), du 18 au 22 août 2003;

c) Pour les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, à Praia (Cap-Vert), du 1er au 5 septembre 2003;

ainsi que d'une réunion préparatoire interrégionale à participation ministérielle qui se tiendra pour l'ensemble des petits États insulaires en développement à Nassau (Bahamas), du 26 au 30 janvier 2004;

7. *Invite* les gouvernements et les participants au débat de haut niveau de la douzième session de la Commission du développement durable à aborder également, parmi les thèmes retenus pour la session, les questions liées au développement durable des petits États insulaires en développement et concernant le Programme d'action;

8. *Invite* la communauté internationale, les organismes des Nations Unies et les organes intergouvernementaux à appuyer les initiatives régionales et à collaborer étroitement avec les organisations et institutions régionales, afin d'accélérer la préparation de la réunion d'examen, compte tenu du travail déjà accompli par ces organisations et institutions, ainsi que du rôle de coordination confié par l'Assemblée générale au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et à son Service de l'eau, des ressources naturelles et des petits États insulaires en développement, qui préside l'équipe spéciale interinstitutions constituée en vue de la réunion internationale;

9. *Réaffirme* qu'il est indispensable que les petits États insulaires en développement participent pleinement au processus préparatoire de la réunion

internationale et à la réunion elle-même, et invite les gouvernements et les organisations intergouvernementales internationales et régionales à contribuer au fonds de contributions volontaires dont l'Assemblée générale a demandé la création au paragraphe 15 de sa résolution 57/262;

10 *Réaffirme également* la nécessité d'une participation effective des membres associés des commissions régionales et demande que leur participation soit facilitée au moyen du fonds de contributions volontaires visé au paragraphe 9 ci-dessus;

11. *Invite* les gouvernements intéressés et les organismes donateurs à faciliter la participation des grands groupes au processus préparatoire et à la réunion internationale proprement dite;

12. *Prie* le Secrétaire général d'agir dans la limite des ressources existantes et, plus particulièrement, d'utiliser pleinement les ressources budgétaires qui seraient économisées si les deux réunions intersessions de la Commission du développement durable prévues en 2003 n'avaient pas lieu et de faire appel à des contributions volontaires, si nécessaire, pour le processus préparatoire susvisé.

3. La Commission du développement durable recommande également au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Projet de décision

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa onzième session et ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission

Le Conseil économique et social prend acte du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa onzième session et approuve l'ordre du jour provisoire ci-après pour la douzième session de la Commission.

Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Module thématique du cycle d'application 2004/2005 :
 - a) Eau;
 - b) Assainissement;
 - c) Établissements humains.
4. Préparation d'une réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa douzième session.

B. Décisions adoptées par la Commission appelant une décision du Conseil

4. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, appellent une décision du Conseil économique et social :

Décision 11/1

Statut des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes accrédités au Sommet mondial pour le développement durable

À sa 9^e séance, le 9 mai 2003, la Commission du développement durable a adopté la décision suivante : prenant en considération la résolution 1996/31 du Conseil économique et social en date du 25 juillet 1996, accueillant avec satisfaction les travaux que mènent actuellement le Secrétaire général et le Comité des organisations non gouvernementales et consciente qu'une décision doit être prise quant au moyen le plus efficace et le plus rapide d'accréditer les organisations non gouvernementales, recommande au Conseil économique et social d'examiner, conformément aux règles et procédures établies de l'Organisation des Nations Unies, et, compte tenu des activités en cours du Comité des organisations non gouvernementales, le statut des organisations non gouvernementales accréditées pour participer au Sommet mondial pour le développement durable de sorte que la Commission puisse bénéficier de leur apport dès que possible.

Décision 11/2

Bureau de la Commission du développement durable

À sa 9^e séance, le 9 mai 2003, la Commission du développement durable a prié le Conseil économique et social d'examiner le mandat de son bureau pour les sessions ultérieures, compte tenu du fait que le cycle de travail de la Commission a une durée de deux ans.

Chapitre II

Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission

1. La Commission a examiné les points 3, 4 et 5 à ses 2e à 5e, 7e et 9e séances, tenues du 28 au 30 avril et les 5 et 9 mai 2003. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Suivi du Sommet de Johannesburg et le rôle futur de la Commission du développement durable : l'application » (E/CN.17/2003/2).

A. Débat de haut niveau

2. À la 2e séance, le 28 avril, le Président (Afrique du Sud) a ouvert la séance et a fait une déclaration liminaire.

3. Aux 2e, 3e et 4e séances, les 28, 29 et 30 avril, les ministres ont fait des déclarations au cours du débat de haut niveau.

4. À la 2e séance, le 28 avril, des déclarations ministérielles sur les modalités futures et le programme de travail de la Commission ont été faites par Mohammed Elyazghi, Ministre du développement national et régional, de l'eau et de l'environnement (Maroc) au nom du Groupe des 77 et de la Chine, Rodoula Zisi, Vice-Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics (Grèce) au nom de l'Union européenne, Margaret Beckett, Secrétaire d'État à l'environnement, à l'alimentation et aux questions rurales (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Borge Brende, Ministre de l'environnement (Norvège), David Kemp, membre principal du Cabinet, Vice-Président du Conseil exécutif, Ministre de l'environnement et du patrimoine (Australie), Tokia Saïfi, Ministre du développement durable (France), Ronnie Kasrils, Ministre des eaux et forêts (Afrique du Sud), T. R. Baalu, Ministre de l'environnement et des forêts (Inde), Pieter Van Geel, Secrétaire d'État au logement, à l'aménagement du territoire et à l'environnement (Pays-Bas), Petr Mares, Vice-Premier Ministre (République tchèque), Susanto Sutoyo, Directeur général pour les relations multilatérales, les affaires économiques et financières et le développement, Ministre des affaires étrangères (Indonésie), Bozo Kovacevic, Ministre de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire (Croatie), David Anderson, Ministre de l'environnement (Canada), Irina E. Osokina, Vice-Ministre des ressources naturelles (Fédération de Russie), Tamir Iqbal, Ministre d'État chargé de l'environnement, des administrations locales et du développement rural (Pakistan), Altero Matteoli, Ministre de l'environnement (Italie), Amilcar Theias, Ministre des villes, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (Portugal), Marina Silva, Ministre de l'environnement (Brésil), Emilis Gustainis, Sous-Secrétaire du Ministère de l'environnement (Lituanie), Heinz Schreiber, Directeur général, Ministère fédéral de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau (Autriche) et Jagdish Dharamchand Koonjul, Représentant permanent (Maurice), au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

5. À la 3e séance, le 29 avril, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a pris la parole devant la Commission.

6. À la même séance, des déclarations ministérielles sur les modalités futures et le programme de travail de la Commission ont été faites par Marjatta Rasi, Représentante permanente (Finlande), Poul Nielson, Commissaire au développement, Communauté européenne, Juergen Trittin, Ministre de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire (Allemagne), Emile Doumba, Ministre des forêts, des ressources en eau, des pêches, de l'environnement et de la protection de la nature (Gabon), Paula Dobriansky, Sous-Secrétaire aux affaires mondiales (États-Unis d'Amérique), Olga Ojeda, Secrétaire adjointe aux relations internationales du Ministère de l'environnement (Mexique), Martin Cullen, Ministre de l'environnement et des administrations locales (Irlande), Modou Diagne Fada, Ministre de l'environnement (Sénégal), Eugène Berger, Secrétaire d'État à l'environnement (Luxembourg), Ana Elisa Osorio, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles (Venezuela), Elvira Rodriguez, Ministre de l'environnement (Espagne), Beat Nobs, Ambassadeur et chef de la Division des affaires internationales de l'Agence suisse pour l'environnement, les forêts et le paysage (Suisse), Yoshiki Mine, Ambassadeur chargé de l'environnement mondial du Ministère des affaires étrangères (Japon), Andrzej Dworzak, Directeur général du Ministère de l'environnement (Pologne), le Prince Turki Bin Nasser Bin Abdulaziz, Président de l'Agence météorologique et de la protection de l'environnement (Arabie saoudite), Lena Sommestad, Ministre de l'environnement (Suède), Zhang Yishan, Ambassadeur et Représentant permanent adjoint (Chine), Chuchai Kasemsarn, Représentant Permanent (Thaïlande), Marco Balarezo, Chargé d'affaires, Ministre et Représentant permanent (Pérou), au nom du Groupe de Rio, Jean De Ruyt, Représentant permanent (Belgique), Rashid Alimov, Représentant permanent (Tadjikistan), Patrick Kalifungwa, Ministre du tourisme, de l'environnement et des ressources naturelles (Zambie), Daniel Codorniu, Premier Ministre adjoint du Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement (Cuba), et Luis Gallegos Chiriboga, Représentant permanent (Équateur).

7. À la 4e séance, le 30 avril, des déclarations ministérielles ont été faites par Newton Kulundu, Ministre de l'environnement, des ressources naturelles et de la faune et de la flore sauvages (Kenya), Uladi B. Mussa, Ministre des ressources naturelles et de l'environnement (Malawi), Lebohang L. Nts'inyi, Ministre du tourisme, de la culture et de l'environnement (Lesotho), Alfred Capelli, Représentant permanent (Îles Marshall), Choisure Baatar, Représentant permanent (Mongolie), Mahfoudh Ould Deddach (Mauritanie) (au nom du Groupe africain), Angèle Gnonsoa, Ministre d'État, Ministère de l'environnement (Côte d'Ivoire), Dan Nielson, Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères (Danemark), Francisco Mabjaia, Ministre adjoint, Coordination de l'action environnementale (Mozambique), Gunnar Palsson, Directeur du Département des ressources naturelles et des questions environnementales, Ministère des affaires étrangères (Islande), Shlomo Shoham, Commissaire pour les générations futures (Israël), Mootaz Ahmadein Khalil, Directeur des questions d'environnement et de développement durable (Égypte), Zulkifli Idris, Directeur de la Division de la protection et de la gestion de l'environnement, Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement (Malaisie), Yagoub Abdalla Mohamed, Coordonnateur du développement durable, Ministère de l'environnement et de l'urbanification (Soudan), Enele S. Sopoaga, Représentant permanent (Tuvalu), Yousof Hojjat, chef adjoint du Département de l'environnement (République islamique d'Iran), Isikia Savua, Représentant permanent (Fidji) (au nom du Forum des Îles du Pacifique), Umit Pamir, Représentant permanent (Turquie), Murari Raj Sharma, Représentant

permanent (Népal), Keod Smith, Ambassadeur pour l'environnement (Bahamas), Ahmed A. Own, Ambassadeur, Chargé d'affaires (Jamahiriya arabe libyenne), Marino Villanueva Callot (République dominicaine), Alaisher Vohidov, Représentant permanent (Ouzbékistan) (également au nom du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan), l'archevêque Celestino Migliore, Observateur permanent (Saint-Siège), Hussein Sabbagh, Mission permanente (République arabe syrienne), José Manuel Ovalle, Directeur de l'environnement, Ministère des affaires étrangères (Chili), Ricardo Anguizola, Ministre de l'environnement (Panama), Ricardo Ulate, Directeur de la coopération internationale, Ministère de l'environnement et de l'énergie (Costa Rica), et Paul Lolo, Ministre, Mission permanente (Nigéria).

8. À la 5e séance, le 30 avril, le Président a présenté un résumé oral des délibérations qui ont eu lieu dans le cadre du débat de haut niveau.

9. À la 9e séance, le 9 mai, la Commission a décidé d'inclure dans son rapport le résumé du débat de haut niveau présenté par le Président (E/CN.17/2003/CRP.2), qui se lit comme suit :

« I. Introduction

1. Le débat de haut niveau de la onzième session de la Commission du développement durable s'est tenu du 28 au 30 avril 2003. Il a consisté en déclarations ministérielles exposant diverses visions de l'avenir de la Commission (modalités et programme de travail futurs); en trois tables rondes interactives de haut niveau auxquelles ont participé les représentants de gouvernements et d'institutions et de groupes importants qui ont débattu du thème, Actions et engagements prioritaires pour mettre en oeuvre les décisions issues du Sommet mondial pour le développement social – Qui fait quoi, quand et comment?; et en cinq forums régionaux sur les premières mesures prises dans les régions pour mettre en oeuvre le Plan d'application de Johannesburg. Des ministres et des chefs de secrétariat d'institutions ont également participé à deux séances officielles.

2. Le débat de haut niveau a attiré un grand nombre de ministres de différents secteurs, outre celui de l'environnement, des hauts fonctionnaires, des chefs de secrétariat d'institutions et des représentants de groupes importants. Les tables rondes et les forums régionaux ont été l'occasion d'un échange de vues actif entre les participants. Les délégations ont appuyé l'idée de fixer le débat de haut niveau au début de la session.

II. Programme de travail futur de la Commission

Généralités

3 Les participants ont réaffirmé le caractère unique du mandat et du rôle de la Commission, seule instance de haut niveau des Nations Unies habilitée à faciliter la mise en oeuvre accélérée du développement durable. Le rôle premier de la Commission reste le suivi, l'examen et la coordination de la mise en oeuvre du programme Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg.

4. Les participants ont souligné qu'il était important d'adhérer pleinement sur le plan politique au nouveau programme de travail de la Commission et d'y participer. Grâce à ses fonctions de coordination et d'intégration, la

Commission est bien placée pour ajouter de la valeur aux travaux des organes et institutions d'exécution du système des Nations Unies.

5. La Commission doit aussi prendre en considération le dialogue en cours à l'Assemblée générale sur le suivi intégré et coordonné à donner aux résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social.

6. Les délégations des États Membres se sont à nouveau engagés à assurer une approche plus intégrée de la mise en oeuvre du développement durable au niveau national et ont souligné les avantages mutuels d'un programme de travail amélioré et davantage orienté vers l'action ainsi que d'une meilleure intégration au niveau des pays. Elles ont également décidé de veiller à ce que la Commission envoie un message fort aux gouvernements à ce propos et de prier le Secrétaire général de se faire l'avocat d'une approche plus intégrée de la mise en oeuvre du développement durable auprès des chefs d'État et de gouvernement dans toutes les instances appropriées.

7. L'importance de stratégies nationales de développement durable qui intègrent les questions économiques, sociales et environnementales a été soulignée. Les participants au Sommet mondial pour le développement durable ont décidé que ces stratégies devaient être mises en oeuvre dans tous les pays d'ici à 2005.

8. Des ministres en charge de portefeuilles divers doivent s'impliquer dans ces stratégies nationales, ainsi que dans les travaux de la Commission, en fonction du domaine auquel celle-ci s'intéresse à tel ou tel moment.

Les débats

9. Le thème du Sommet mondial pour le développement durable, à savoir le développement durable au service de l'élimination de la pauvreté, devait demeurer le thème phare de la décennie de Johannesburg et guider les travaux de toutes les sessions de la Commission au cours de cette période. Les participants ont réaffirmé que des questions comme les modes de consommation et de production durables, les moyens de mise en oeuvre, l'utilisation durable des ressources naturelles et la santé devaient être présentes dans tout le programme de travail de la Commission et être examinées par rapport à chaque thème ou domaine considéré. Il fallait aussi prêter une attention particulière dans chaque cycle aux questions concernant l'Afrique, les petits pays insulaires en développement et les pays les moins avancés.

10. L'accent a été mis sur la nécessité d'une bonne gouvernance à tous les niveaux, une bonne gouvernance au niveau national étant complétée par le multilatéralisme et le renforcement des Nations Unies, ainsi que par une bonne gouvernance et un sens des responsabilités des entreprises et des institutions financières mondiales. Une approche du développement durable axée sur la population devait être maintenue.

11. Il serait important de définir un thème dominant pour chaque cycle biennal afin de donner de l'utilité aux travaux de la Commission pour les ministres concernés, ainsi que toute l'efficacité possible à ses activités. Ce thème dominant devrait concerner non pas un secteur étroit, mais plutôt un groupe de questions liées entre elles. La Commission pourrait ainsi traiter en

profondeur le thème de chaque cycle en examinant toutes les questions communes à plusieurs domaines et les liens avec les autres thèmes qui se rapportent au point considéré afin de parvenir à des résultats concrets.

12. Il faudra éviter, ce faisant, de reléguer les objectifs du Plan d'application de Johannesburg au second plan. Tous les objectifs et les décisions qui y sont énoncés sont importants. Le programme de travail de chaque cycle devrait également garantir qu'en plus du domaine central retenu, les progrès accomplis dans tous les autres domaines prévus dans le Plan d'application de Johannesburg et le programme Action 21 seront suivis et examinés au cours de chaque cycle. Les modalités d'établissement des rapports devront être fixées de sorte que ce travail puisse se faire de la manière la plus constructive. En outre, le futur programme de travail doit être conçu avec suffisamment de souplesse pour permettre à la Commission d'examiner des questions urgentes et importantes à mesure qu'elles se posent.

13. La discussion s'est centrée sur les thèmes dominants qui pourraient être retenus pour les deux prochains cycles. On a également proposé que la Commission fasse une proposition à titre indicatif pour le troisième cycle à sa onzième session, qu'elle la confirme à sa douzième session et fasse une proposition pour le quatrième cycle et ainsi de suite.

14. L'eau a été proposée comme thème dominant pour le premier cycle. On a recommandé d'y incorporer un groupe de questions relatives à l'eau et à l'assainissement, dont la gestion des ressources en eau et l'objectif pour les plans de gestion intégrée des ressources en eau d'ici à 2005, les objectifs relatifs à l'accès à l'eau et aux installations d'assainissement, à l'eau et à l'agriculture, à l'eau et à la santé ainsi qu'à l'eau et à la terre.

15. Il y aurait en outre une discussion de questions intersectorielles concernant l'eau et l'assainissement. Y seraient abordés les moyens de mise en oeuvre (en particulier le financement et les ressources nécessaires), le renforcement des capacités, le transfert de technologie, les questions d'égalité des sexes, la gouvernance ainsi que les cadres juridique et réglementaire et la cohérence des politiques. La définition des arrangements institutionnels que ces questions nécessitent au sein des Nations Unies serait aussi d'une importance cruciale. En outre, la discussion s'inscrirait dans le contexte de l'élimination de la pauvreté, de l'évolution des modes de consommation et de production et de la protection des ressources naturelles qui sont la base du développement économique et social.

16. De nombreuses délégations ont proposé le secteur de l'énergie comme thème dominant du deuxième cycle du programme de travail de la Commission. Ce thème pourrait inclure un ensemble de questions telles que l'accès à l'énergie, le rendement énergétique, l'amélioration de la productivité industrielle, les changements climatiques, la diversification de l'approvisionnement en énergie, la gestion des ressources naturelles et l'énergie renouvelable. Les questions intersectorielles constitueraient un élément central du programme.

17. Ces questions prioritaires sont à la base de l'élimination de la pauvreté et d'une production et d'une consommation durables des ressources naturelles. Les traiter avec de bons résultats durant les deux premiers cycles serait dire

aux gouvernements et aux pauvres du monde entier que le Sommet de Johannesburg est en train de donner des résultats concrets dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

18. Les débats ont porté essentiellement sur le lien entre les modes de consommation et de production non viables et la pauvreté. L'éducation et la sensibilisation sont cruciales pour modifier les attitudes et les comportements, de même que la recherche et la technologie font partie intégrante de la dynamique du changement. La question de la gestion des ressources naturelles a été soulignée par de nombreuses délégations, compte tenu du rôle primordial qu'elle joue dans l'élimination de la pauvreté et du fait que les moyens de subsistance d'une grande partie de la population des pays en développement dépendent de ces ressources.

19. On a ensuite évoqué la nécessité de faire clairement le lien entre les objectifs, notamment quantitatifs, du développement durable et les moyens de les atteindre. Les ressources financières nécessaires pour parvenir au développement durable dépassent les moyens de nombreux pays en développement. Il fallait une augmentation sensible des apports financiers, en particulier au titre de l'APD, qui devrait doubler, ainsi que de l'investissement et des partenariats privés. On a en outre appuyé l'action du PNUD en vue de la création du Fonds mondial de solidarité décidée à Johannesburg.

20. Beaucoup de délégations de pays développés comme de pays en développement sont convenues qu'il était crucial d'élargir l'accès aux marchés pour mobiliser des ressources, et notamment de supprimer les subventions à l'agriculture qui faussent les échanges et sont préjudiciables à l'environnement dans les pays industrialisés.

III. Organisation des travaux de la Commission

Le cycle de travail

21. Les délégations se sont entendues sur le principe d'un cycle de deux ans. La première année du cycle serait consacrée à l'examen des progrès accomplis en vue de respecter les engagements et les objectifs liés au développement durable. Ce serait l'année de la session d'examen. La seconde année serait axée sur les décisions relatives aux mesures à prendre pour surmonter les contraintes, les obstacles et les barrières qui entravent le processus de mise en oeuvre. Ce serait l'année de la session directive.

22. Les cycles de travail devraient être structurés d'une façon simple et rationnelle, de manière à éviter la multiplication des réunions inutiles. L'organisation des travaux proposée dans le rapport du Secrétaire général pourrait être simplifiée et le calendrier des réunions précisé.

Le suivi

23. De bons mécanismes de suivi et d'établissement de rapports et de bons indicateurs sont indispensables à l'évaluation des progrès. Ils permettront de repérer les contraintes et les obstacles, les nouveaux problèmes, les possibilités et les risques et de se concentrer sur les mesures appropriées. Les participants ont beaucoup insisté sur la nécessité d'utiliser la Commission du

développement durable comme instance mondiale d'échange des connaissances, des données d'expérience et des pratiques optimales.

Le débat de haut niveau

24. Le débat de haut niveau de la Commission du développement durable a été considéré important pour que l'initiative et les engagements soient pris par les gouvernements au plus haut niveau, ainsi que pour donner le ton politique des sessions. Le débat devrait être interactif et ciblé et aboutir à des recommandations orientées vers l'action propres à accélérer le processus de mise en oeuvre. Une participation multisectorielle a été considérée comme essentielle pour améliorer la cohérence de l'action au niveau des pays et l'élaboration des politiques au sein de la Commission. La participation des chefs de secrétariat des organismes et des programmes des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et de l'OMC a été jugée très importante.

La mise en oeuvre aux plans régional et sous-régional

25. Les participants étaient favorables à ce qu'une attention accrue soit accordée à la dimension régionale et à la participation des organismes régionaux aux travaux de la Commission. La notion de forums régionaux de mise en oeuvre a été appuyée. Ces forums sont l'occasion de créer des partenariats utiles pouvant être reproduits et suivis dans le but de réaliser le Plan d'application de Johannesburg et les objectifs du Millénaire en matière de développement. Les débats qui y ont eu lieu à l'occasion de la onzième session de la Commission du développement durable ont souligné la nécessité de promouvoir un échange fructueux de données d'expérience et de catalyser des actions susceptibles d'accélérer la mise en oeuvre des stratégies de développement durable.

26. Certaines délégations se sont demandées si les régions, telles qu'elles étaient actuellement définies au sein de l'Organisation des Nations Unies, n'empêchaient pas certains groupes de pays de prendre des initiatives en vue de parvenir au développement durable. En développant la dimension régionale du Plan d'application de Johannesburg, il était important de maintenir une certaine souplesse entre les initiatives régionales et sous-régionales.

Le rôle des grands groupes

27. On a insisté sur la nécessité de renforcer la participation de la société civile aux travaux de la Commission. Les communautés scientifiques et éducatives devaient être encouragées à contribuer à ces travaux. L'interaction entre ministres et représentants de haut niveau des grands groupes était extrêmement précieuse. Il fallait assurer un meilleur équilibre dans la représentation des grands groupes du Nord et du Sud.

28. Il était également important que les grands groupes participent davantage aux travaux de la Commission et y soient représentés à un niveau élevé. Les pays et les organismes donateurs devaient être encouragés à apporter leur concours à cette fin. De nombreux intervenants ont souligné la nécessité de tenir compte de l'égalité des sexes dans les stratégies d'élimination de la pauvreté.

Les partenariats

29. La Commission devrait servir de centre de discussion sur les partenariats, en tant qu'instruments complémentaires permettant de renforcer la mise en oeuvre des engagements ou des accords intergouvernementaux. Le débat sur les partenariats lors des sessions futures de la Commission devrait être l'occasion non seulement de prendre note des partenariats conclus, mais aussi d'entendre des rapports sur l'état d'avancement des initiatives existantes.

30. Les Directives adoptées par le Sommet mondial pour le développement durable ont été approuvées en général, mais la Commission pourrait en préciser davantage les paramètres d'action. Il faudrait aussi prévoir un mécanisme garantissant que les initiatives de partenariat ne sont pas concentrées dans certains domaines ou certaines régions.

La coordination avec les organismes des Nations Unies

31. La synergie entre organismes et programmes des Nations Unies est cruciale. Il faut en effet que les diverses composantes du système travaillent de façon intégrée et coordonnée pour donner suite au programme Action 21, aux conclusions du Sommet mondial pour le développement social et aux objectifs de Millénaire en matière de développement.

32. La Commission devrait améliorer sa coopération avec les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC; en outre, les organismes du système devraient jouer un rôle plus dynamique dans les prochaines sessions. La Commission devrait régulièrement soumettre au Conseil économique et social, pour examen, des recommandations sur des thèmes liés au développement durable. De l'avis des participants au débat de haut niveau, il était encourageant que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination fût en train d'examiner le système des organismes chefs de projet à des fins de coordination dans le cadre de la mise en oeuvre des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable.

IV. Conclusion

33. Le débat de haut niveau a été positif et plein d'enthousiasme. Les propositions faites étaient constructives, concrètes, orientées vers l'action, tournées vers l'avenir et surtout bien ciblées. Tous les participants ont exprimé une pleine adhésion au Plan d'application de Johannesburg. À l'évidence, le débat de haut niveau a rempli son objectif : définir une orientation politique et donner le ton pour le reste de la onzième session de la Commission. »

B. Dialogue multipartite

10. À sa 9e séance, le 9 mai, la Commission a décidé d'inclure dans son rapport (E/CN.17/2003/CRP.3) le résumé du dialogue multipartite présenté par le Président, qui se lit comme suit :

« Introduction

1. Dans le cadre de la onzième session de la Commission du développement durable, les gouvernements et les grands groupes ont été encouragés à contribuer à un dialogue multipartite interactif qui s'est tenu le 1er mai 2003. Les débats ont été francs, ouverts et enrichissants; ils ont été l'expression des efforts déployés sérieusement par toutes les parties pour renforcer la participation des grands groupes aux activités de la Commission.

2. Les débats ont porté sur quatre domaines clefs :

- Participation et représentation des grands groupes aux réunions de la Commission;
- Contribution des grands groupes à la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (Plan d'application de Johannesburg);
- Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission;
- Responsabilité des grands groupes dans la mise en oeuvre.

3. Un thème essentiel issu du dialogue a été l'engagement renouvelé de se pencher sur le développement durable dans un cadre multilatéral ainsi que le rôle central des approches au développement durable axées sur la personne et sur les droits.

Participation et représentants des grands groupes

4. Il a été constaté que la Commission était l'un des rares forums au sein du système des Nations Unies qui permettent à une diversité de groupes de parties prenantes de participer effectivement et de contribuer à un important processus multilatéral. De nombreux participants ont demandé que d'autres groupes de parties prenantes et d'autres secteurs publics participent également. Les syndicats ont souligné la nécessité d'assurer une participation plus équilibrée qui reflète les trois dimensions du développement durable.

5. La Commission a été priée d'envisager d'élargir la participation à ses travaux pour y inclure les consommateurs, les groupes confessionnels, les parlementaires et les médias. Il a été convenu de la nécessité d'inclure des groupes vulnérables tels que les personnes handicapées et les personnes âgées, et de reconnaître l'importance du rôle que jouent les éducateurs dans les futurs travaux de la Commission. Le groupe des femmes a également souligné combien il importe d'assurer un équilibre approprié entre les sexes dans toutes les réunions de la Commission.

6. Plusieurs délégations se sont déclarées vivement préoccupées par le petit nombre de parties prenantes du Sud dans les délégations des grands groupes qui participent aux travaux de la Commission. Pour remédier à ce déséquilibre, les délégations, tant du Nord que du Sud, ont lancé un appel et pris des engagements afin que des ressources puissent être mobilisées auprès d'organisations qui en disposent et des organismes donateurs pour financer la participation de grands groupes en provenance de pays en développement de manière à assurer une représentation géographique plus équilibrée des grands groupes aux réunions futures de la Commission.

7. L'inclusion de représentants des grands groupes dans les délégations nationales a également été soutenue comme moyen de renforcer leur participation aux travaux de la Commission. Plusieurs pays ont signalé qu'ils incluent régulièrement les grands groupes dans leurs délégations, avec des résultats tout à fait positifs, et ont encouragé d'autres à faire de même. Les grands groupes se sont félicités de la proposition mais ils ont également appuyé la pratique de la Commission consistant à sélectionner les participants des grands groupes dans le cadre de mécanismes auto-organisés pour assurer la transparence. À cet égard, l'obligation des participants de rendre des comptes à leurs mandants locaux demeure cruciale.

8. Les jeunes ont souligné l'importance de leur contribution politique à la prise de décisions, en particulier au niveau national. Dans de nombreux pays en développement, les jeunes constituent un groupe politique important et peuvent jouer un rôle dirigeant en participant activement au débat politique dans leur propre pays.

9. Il a été souligné que toutes les parties se devaient de veiller à ce qu'une représentation appropriée des grands groupes soit envisagée et assurée au sein de la Commission.

Contributions des grands groupes à la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg

10. Il y a eu un consensus sur le fait que la mise en oeuvre du Plan d'application de Johannesburg n'incombait pas seulement aux gouvernements mais que les parties prenantes ont aussi un rôle crucial à jouer à cet égard. Les représentants des milieux d'affaires ont déclaré qu'ils considéraient les partenariats volontaires comme un instrument fondamental de mobilisation de leur appui pour réaliser les objectifs de la Commission. Les milieux d'affaires accordaient la priorité à la création d'emplois, à la prestation de services et à la mise au point de technologies novatrices qu'ils considéraient comme les principales contributions de leur secteur.

11. Les représentants de la communauté scientifique et technologique ont souligné qu'ils avaient un double rôle, étant à la fois sources fiables d'informations scientifiques nécessaires à la prise de décisions et éducateurs du public. Un engagement international s'impose pour combler le fossé de connaissances entre les pays développés et les pays en développement grâce à un appui international au développement des capacités des pays en développement et à un investissement dans ce domaine pour enrichir la connaissance. Le rôle des connaissances autochtones et leur complémentarité avec les connaissances scientifiques ont été notés. En ce qui concerne le financement de la recherche, la communauté scientifique a pris acte de la nécessité d'observer un équilibre entre les sources publiques et privées.

12. Les représentants des administrations locales ont souligné la nécessité de mobiliser davantage de ressources pour les initiatives au niveau local. Il a été pris acte des efforts considérables menés par les autorités locales pour la mise en oeuvre d'Action 21.

13. La question des subventions agricoles, qui faussent les échanges commerciaux, a été soulevée et considérée comme un grave obstacle à la réalisation des objectifs du développement durable.

**Programme futur, organisation et méthodes de travail
de la Commission du développement durable**

14. Dans leurs observations, les grands groupes ont exprimé leur appui au cycle biennal proposé pour le nouveau programme de travail et pour les thèmes de l'eau et de l'énergie retenus comme domaines prioritaires pour les deux premiers cycles. Les agriculteurs ont appelé spécifiquement l'attention sur la nécessité de lier l'eau aux questions de sécurité alimentaire. Les propositions concernant les forums d'application régionaux ont également bénéficié d'un appui général, ces forums étant considérés comme un moyen d'accroître la participation des grands groupes aux efforts de contrôle et d'exécution.

15. Plusieurs grands groupes ont proposé d'inclure des parties prenantes dans les groupes d'experts ou les sous-comités qui pourraient être créés dans le cadre des travaux futurs de la Commission. Si certains de ces mécanismes peuvent concerner de grands groupes spécifiques, notamment les chercheurs, d'autres pourraient être multipartites. Des appels ont été lancés pour que les grands groupes participent à toutes les étapes du processus de mise en oeuvre, de la conception des programmes au suivi des progrès réalisés dans leur exécution.

16. Les populations autochtones et les organisations non gouvernementales ont proposé une approche fondée sur les droits, l'application de la procédure du consentement préalable donné en connaissance de cause et le respect de la diversité culturelle comme principes généraux qui devraient sous-tendre les travaux futurs de la Commission. Les questions relatives aux besoins de chaque sexe et à l'égalité des sexes doivent être intégrées aux travaux futurs de la Commission. Une analyse sexospécifique du Plan d'application de Johannesburg a été demandée.

17. Il importe de renforcer les réseaux de parties prenantes, en particulier aux niveaux national, régional et sous-régional afin de promouvoir des efforts concertés sur les questions relatives aux objectifs en matière de mise en oeuvre du Plan d'application de Johannesburg.

Responsabilité des grands groupes dans la mise en oeuvre

18. Il importe de prendre des dispositions spéciales permettant à la société civile ou aux grands groupes de présenter des rapports à la Commission. Celle-ci orientant davantage ses travaux sur la mise en oeuvre, il était nécessaire de veiller à ce que des acteurs non étatiques soient également associés au cadre d'exécution. Par exemple, les groupes de femmes ont concrètement proposé que la Commission élabore des indicateurs et mette en place des mécanismes de présentation de rapports pour démontrer qu'elle tient dûment compte des questions relatives à l'égalité des sexes. Les délégations ont appuyé la participation de toutes les parties prenantes au contrôle et à l'évaluation et ont souligné l'intérêt qu'il y a à utiliser des indicateurs du développement durable.

19. Le Président a remercié tous les participants pour la maturité avec laquelle ils ont examiné attentivement les questions à l'étude et les a assurés que la teneur du dialogue sera évoquée pendant la suite des travaux de la onzième session de la Commission. »

C. Mesures prises par la Commission

Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable

11. À la 9e séance, le 9 mai, la Commission était saisie du texte d'un projet de résolution, figurant dans un document non officiel distribué en anglais seulement, intitulé : « Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable », présenté par les coprésidents des Groupes de travail I et II.
12. À la même séance, un haut fonctionnaire du Secrétariat a fait une déclaration.
13. À la même séance, les coprésidents des Groupes de travail I et II ont rendu compte des résultats des consultations sur le projet de résolution.
14. À la même séance, les facilitateurs (Canada et Indonésie) ont également rendu compte des résultats des consultations sur le projet de résolution.
15. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis, du Maroc (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suisse, du Japon, de l'Australie, de la Croatie et de la Grèce (au nom de l'Union européenne), ainsi que par l'observateur de la République de Corée.
16. À la même séance également, le Président a fait une déclaration.
17. À la même séance, le Secrétaire a donné lecture d'une déclaration concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution (voir annexe III).
18. À la même séance, les représentants de l'Inde et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.
19. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution, tel que modifié oralement lors du débat (voir chap. I, projet de résolution I).
20. À la même séance, la Commission a décidé de prendre acte des documents E/CN.17/2003/4 et E/CN.17/2003/5 et d'inviter le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission à tenir compte des décisions prises concernant le programme futur, l'organisation et les méthodes de travail de la Commission lors de l'examen de ces documents.

Chapitre III

Mesures et engagements à prendre pour appliquer les décisions du Sommet mondial pour le développement durable à tous les niveaux

1. La Commission a examiné conjointement les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour, de sa 2^e à sa 5^e séance, et à ses 7^e et 9^e séances, du 28 au 30 avril, et les 5 et 9 mai 2003.
2. Pour le débat et les mesures prises par la Commission, voir le chapitre II.

Chapitre IV

Forums d'application régionaux

1. La Commission a examiné conjointement les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour, de sa 2^e à sa 5^e séance, et à ses 7^e et 9^e séances, du 28 au 30 avril, et les 5 et 9 mai 2003. Pour le débat et les mesures prises par la Commission, voir le chapitre II.
2. Le Secrétariat a rédigé un résumé sur les forums d'application régionaux, qui se lit comme suit :

« 1. Cinq forums d'application régionaux ont eu lieu au cours du débat de haut niveau tenu à la onzième session de la Commission les 29 et 30 avril 2003. Tous les forums ont souligné l'importance de l'application au niveau régional des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et se sont déclarés résolument en faveur d'approches régionales et sous-régionales, et d'une participation des donateurs destinée à la fois à encourager les efforts en matière d'application et suivre les progrès réalisés. Globalement, les forums ont demandé que toutes les parties prenantes participent plus activement à chaque étape des processus préparatoires aux niveaux régional et sous-régional, et à la mise en oeuvre des priorités en matière de développement durable.

Région de la CEPALC

2. Les priorités pour la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont été intégrées au cadre d'application régional annoncé au Sommet mondial appelé Initiative de développement durable de l'Amérique latine et des Caraïbes. Toutefois, il s'est dégagé un vaste consensus sur le fait qu'une perspective régionale globale devrait pleinement refléter les initiatives et stratégies sous-régionales de la Commission d'Amérique centrale pour le développement durable, du Pacte andin et du MERCOSUR, ainsi que du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. En ce qui concerne l'application au niveau régional, la tâche principale consiste à obtenir un financement suffisant au titre de l'aide publique au développement (APD) et des investissements étrangers directs (IED). Bien que des progrès importants aient été réalisés, on note avec préoccupation que, depuis le Sommet, la mise en oeuvre a ralenti dans certains domaines en raison d'un manque d'investissements dû à un financement par capitaux propres insuffisant.

3. Les participants se sont clairement prononcés en faveur d'une approche interdisciplinaire du processus d'application, comprenant les aspects suivants : financement du développement, liens entre politique budgétaire et environnement, énergie et environnement, commerce et développement, atténuation des effets des catastrophes naturelles et droit d'accès à l'information. Ils ont réitéré leur soutien à la mise au point d'indicateurs du développement durable adaptés à la région, permettant de mesurer le degré d'application des textes issus du Sommet. La CEPALC prévoit de créer un comité intersessions chargé d'examiner la mise en oeuvre du Plan d'application de Johannesburg et devant se réunir tous les semestres.

Région de la CEE

4. Les participants se sont généralement accordés pour penser qu'il fallait soutenir énergiquement la mise en oeuvre d'Action 21 et l'application des textes issus du Sommet de Johannesburg, aux niveaux régional et sous-régional. La prochaine réunion ministérielle qui se tiendra à Kiev, dans le cadre du processus intitulé « Un environnement pour l'Europe », illustre bien ce que l'on peut attendre d'un engagement politique pris à un haut niveau, en ce qui concerne la mise en oeuvre du Plan d'application de Johannesburg au niveau de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Il faut toutefois que les organisations régionales et sous-régionales adoptent une perspective plus vaste couvrant les trois dimensions du développement durable. De plus, il a été jugé important que les sous-régions échangent des données d'expérience afin qu'elles tirent mutuellement avantage de leurs compétences respectives. Parmi les cadres de coopération sous-régionaux pour le développement durable, on peut citer le programme Baltique 21 et le Conseil nordique.

5. Les participants ont mis l'accent sur l'importance des stratégies de développement durable aux niveaux régional, sous-régional et local, et la nécessité d'un engagement à un haut niveau à ce sujet. En ce qui concerne ces stratégies sur un plan général, ils se sont accordés pour penser qu'il était essentiel d'exercer un contrôle permanent. D'aucuns ont indiqué que les partenariats pouvaient contribuer au développement durable aux échelons régional et sous-régional et qu'il fallait procéder à des auto-évaluations au niveau des divers partenariats, avant que la Commission ne réalise une évaluation générale. Il a également été souligné que le développement durable exigeait la mise en place d'infrastructures permettant la bonne gouvernance et l'échange de données d'expérience. Il conviendrait également de renforcer le rôle de la communauté scientifique.

Région de la CEA

6. Les participants au Forum régional pour l'Afrique ont généralement estimé que le développement durable était d'une importance fondamentale pour cette région, notamment dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

7. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est considéré comme le principal cadre d'orientation pour la mise en oeuvre du Plan d'application de Johannesburg et des objectifs du Millénaire en Afrique. Il aborde un certain nombre de domaines prioritaires pour ce continent, à savoir : démocratie et gouvernance; santé (en particulier, lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose); agriculture; accès aux marchés; renforcement des capacités; éducation; paix et sécurité; développement des infrastructures (en particulier, pour l'accès à l'eau et à l'énergie); et environnement. Le NEPAD est entré dans sa troisième phase et les mesures pertinentes ont été prises ou sont en cours d'élaboration. Une coopération plus étroite avec l'Union africaine est nécessaire en ce qui concerne leur contribution au processus de la Commission.

8. Les participants ont mentionné un certain nombre d'obstacles à l'application en Afrique, notamment l'insuffisance de capacités, de ressources financières, d'accès aux marchés en matière de commerce international et de

transfert de technologie. Afin de surmonter certains de ces obstacles, il a été demandé aux pays développés de respecter leurs engagements, à savoir l'objectif de 0,7 % au titre de l'APD et de constituer des partenariats avec la société civile et le secteur privé afin de contribuer à la réalisation des objectifs prioritaires en Afrique. D'aucuns ont estimé que l'Afrique devait mobiliser ses propres ressources financières. Un autre point essentiel a été soulevé, à savoir l'élimination des subventions agricoles qui constituent des entraves au commerce pour l'Afrique.

Région de la CESAO

9. L'instauration de la paix dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a été maintes fois mentionnée comme étant une condition essentielle pour la poursuite des objectifs de développement durable. La région souffre depuis longtemps de la fréquence des conflits et des guerres, ce qui a conduit les gouvernements à abandonner les stratégies de développement, à accroître leurs dépenses militaires au point qu'elles sont trois fois plus importantes que la moyenne internationale, et à restreindre les droits civiques et les droits de l'homme. De plus, les conflits permanents ont contribué à fragiliser l'économie, et, partant, à freiner l'investissement étranger direct, entraînant une détérioration des infrastructures économiques et physiques. Il en a également résulté une fragmentation du tissu social, une montée du fondamentalisme religieux et des pertes en ressources humaines. Les priorités en matière de développement durable pour la région sont les suivantes : ressources en eau; énergie; commerce et transports; recherche et développement en matière de technologie; modes de consommation; modes de production agricole et industrielle; collecte et diffusion de l'information. Les gouvernements ont besoin d'une assistance pour diversifier davantage leurs exportations et réduire leur dépendance vis-à-vis des exportations de pétrole. Malgré les progrès importants réalisés dans des domaines tels que la combustion en torchère et la capture du gaz carbonique, il reste encore des efforts à faire en matière de mise au point et de transfert de technologies non polluantes d'exploitation des combustibles fossiles.

10. Afin de stimuler les débats sur les priorités régionales, on a créé un secrétariat commun à la région arabe pour l'application régionale, auquel participent la CESAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, sous les auspices de la Ligue des États arabes. Cet organe est chargé de la coordination avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le NEPAD pour les questions concernant les pays arabes, afin d'éviter les doubles emplois et le chevauchement des efforts.

Région de la CESAP

11. Au forum pour la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les participants ont insisté sur la nécessité de mettre résolument l'accent sur les processus sous-régionaux, étant donné les dimensions et la diversité de la région. Le cas particulier des petits États insulaires en développement, par exemple, demande à être examiné

séparément. Le Conseil des organisations régionales du Pacifique aide à examiner les moyens d'intégrer les objectifs de développement durable dans les plans de développement nationaux, et à affiner la stratégie régionale de développement durable. D'après certaines informations, les pays en développement des îles du Pacifique ont créé un groupe de travail sur le développement durable, et ils ont fait des progrès significatifs dans le cadre de leurs 14 initiatives de partenariat de type II.

12. Entre autres initiatives et partenariats régionaux consacrés à la mise en oeuvre du Plan d'application de Johannesburg dont il a été question plus haut, on mentionnera : la coopération entre les pays de l'Asie du Nord-Est dans le secteur de l'énergie visant à optimiser l'exploitation des sources énergétiques; un projet de la CESAP destiné à donner aux pauvres l'accès à l'eau, à l'énergie et aux services de santé, ainsi qu'à préserver la biodiversité, par le biais de partenariats entre les secteurs public et privé et concernant l'identification et l'essai des meilleures pratiques; certaines actions du PNUD comme le Global Village Energy Partnership (partenariat pour un village planétaire en matière d'énergie), le Liquefied Petroleum Gas Challenge (filiale du gaz de pétrole liquéfié), et l'initiative Capacités 2015 pour ses aspects concernant l'eau, l'énergie et la biodiversité, aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire. »

Chapitre V

Rôle de la Commission dans la préparation de l'examen d'ensemble du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à ses 7e et 9e séances, les 5 et 9 mai 2003.
2. À sa 7e séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Maroc (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de Maurice (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Belize (au nom de la Communauté des Caraïbes), de Fidji (au nom du Forum des Îles du Pacifique), de la Grèce (au nom de l'Union européenne), des Seychelles (au nom des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale), de Nauru, de l'Australie, du Japon et de Samoa.
3. À la même séance, le représentant de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a également fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

Préparation d'une réunion internationale en vue de procéder à l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

4. À sa 9e séance, le 9 mai, la Commission était saisie du texte de projet de résolution figurant dans un document non officiel distribué en anglais seulement, intitulé « Preparations for international meeting to review implementation of the Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States », et qui avait été transmis par les coprésidents du Groupe de travail II.
5. À la même séance, le Facilitateur (Antigua-et-Barbuda) a révisé oralement le texte du projet de résolution.
6. À la même séance, l'observateur de Maurice a fait une déclaration.
7. Également à la 9e séance, la Commission a adopté le projet de résolution, tel que révisé oralement (voir chap. I, projet de résolution II).
8. Également à la même séance, sur proposition de l'observateur de Maurice, la Commission a décidé d'inclure dans son rapport un résumé du débat sur le point 6 qui se lit comme suit :

« 1. Une séance plénière sur les petits États insulaires en développement de la onzième session de la Commission du développement durable a eu lieu le 5 mai 2003. Des déclarations ont été faites sur les méthodes de travail et le programme de travail pour la préparation d'une réunion internationale chargée d'examiner la mise en oeuvre du Plan d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade), qui se tiendra à Maurice en 2004.

2. De nombreux participants ont réaffirmé la situation particulière des petits États insulaires en développement concernant les questions d'environnement et de développement ainsi que leur vulnérabilité, comme cela avait déjà été souligné dans l'Action 21, dans le Programme d'action de la Barbade et dans le Plan d'application de Johannesburg. Les handicaps et les points faibles de ces pays faisaient du développement durable une tâche particulièrement redoutable pour eux, comme pour la communauté internationale. L'évolution récente de la situation au niveau international aggrave les circonstances et les facteurs qui confèrent son caractère particulier au cas de ces pays. On mentionnera à ce sujet la baisse du volume de l'APD, des investissements étrangers directs et des ressources affectées aux activités en faveur du développement durable au sein des institutions qui aident les petits États insulaires en développement, et le fait qu'un nombre croissant d'entre eux ne peuvent plus prétendre à bénéficier de financements à caractère concessionnel. En conséquence, certaines règles commerciales et leur application affectent leur compétitivité économique. C'est pourquoi les petits États insulaires en développement ont uni leurs efforts dans la quête du développement durable, et l'espoir que la réunion internationale aboutira à des résultats positifs.

3. De l'avis général, la Commission devrait jouer le rôle d'instance de haut niveau chargée d'orienter le processus préparatoire de la réunion internationale au sein du système des Nations Unies. Le Plan d'application de Johannesburg et le Programme d'action de la Barbade serviront de cadre pour la Commission dans ses travaux préparatoires. Certains pays ont souligné que les initiatives de partenariat constituaient un outil nouveau et novateur destiné à faciliter leur recherche de nouveaux partenaires et à renforcer les partenariats existants, et demandé que la question des partenariats soit examinée à la réunion internationale.

4. Par ailleurs, lors de l'examen décennal, les délégations ne devraient pas renégocier le Programme d'action de la Barbade, mais centrer leur attention sur l'état de sa mise en oeuvre et évaluer ses succès et ses échecs. La plupart des intervenants se sont résolument prononcés en faveur d'un processus d'examen qui tiendrait pleinement compte de tous les aspects connexes des textes issus des autres grandes conférences des Nations Unies telles que les Objectifs du Millénaire, le Consensus de Monterrey, la Conférence internationale sur le financement du développement et la Déclaration de Doha, et explorerait leurs interconnexions. L'examen devrait porter sur les mesures et modalités pratiques permettant d'accélérer l'application du Programme d'action et fournir une base solide pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

5. Divers intervenants ont souligné l'importance des activités entreprises aux niveaux régional et sous-régional ainsi que de la participation des organisations régionales de ces États au sein de la Commission. La participation active et coordonnée des organismes des Nations Unies représentés dans les régions revêt également une importance dans la coopération régionale, y compris au processus préparatoire aux niveaux national et régional. Les participants ont généralement estimé que les réunions préparatoires régionales étaient un moyen pour les grands groupes régionaux et sous-régionaux de contribuer efficacement au processus préparatoire, et qu'il fallait définir clairement le rôle et la contribution de chacun. Pour certains

petits États insulaires en développement, l'absence de mécanismes institutionnels au niveau régional pouvait exiger la création d'un mécanisme régional de soutien au développement durable plus complet dans le cadre des préparatifs de la réunion internationale. De plus, de nombreux groupes ont souligné la nécessité d'utiliser pleinement l'expérience des petits États insulaires en développement en matière de coopération mutuelle et de coopération Sud-Sud. Il a été souligné qu'il faudrait prévoir des ressources suffisantes pour permettre la participation des grands groupes de ces régions.

6. Plusieurs pays ont réaffirmé que tous les petits États insulaires en développement devaient participer pleinement et activement au processus préparatoire, y compris à l'échelon ministériel pour la réunion interrégionale. Il faudrait dégager les ressources nécessaires à cette fin. Certains pays ont demandé des assurances quant à la prise en charge de la participation d'au moins deux représentants de chacun des petits États insulaires en développement aux réunions préparatoires régionale et interrégionale. Il a été proposé de créer un fonds de contributions volontaires pour les participants supplémentaires, qui serait alimenté par des donateurs intéressés.

7. Plusieurs intervenants ont indiqué qu'en matière de rapports, il fallait utiliser au maximum les mécanismes existants, notamment pour les travaux relatifs à la mise au point d'indices de vulnérabilité, instruments essentiels pour l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade et de l'application de stratégies nationales de développement durable. D'aucuns ont rappelé toute l'importance de ces indices comme moyen d'évaluer le développement durable de manière appropriée et les progrès réalisés en la matière, afin d'inciter le système des Nations Unies à achever la mise au point de ces indices.

8. Certains intervenants se sont inquiétés de savoir si les petits États insulaires en développement disposaient de capacités adéquates pour faire rapport à l'ONU, car un certain nombre d'entre eux n'avaient pas été en mesure de présenter des rapports nationaux au Sommet mondial pour le développement durable. La Commission du développement durable devra examiner ce problème, et notamment la charge financière particulière que représentent, pour ceux d'entre eux qui sont des États archipels, les consultations avec les parties et communautés intéressées.

9. Plusieurs pays ont demandé aux organismes des Nations Unies, et en particulier au PNUD, un appui supplémentaire pour leurs processus d'évaluation nationaux. Les représentants résidents du PNUD étaient bien placés pour aider financièrement les petits États insulaires en développement à effectuer les évaluations nationales. D'aucuns ont également préconisé de renforcer le Groupe chargé de ces États pour les aider lors du processus préparatoire.

10. Le représentant d'une ONG s'est inquiété de l'absence, dans le programme de travail, de stratégies d'atténuation des effets des catastrophes naturelles et d'appui aux questions de santé publique, et a demandé instamment l'inclusion de ces questions, et notamment les aspects relatifs aux problèmes d'eau et d'assainissement dans le cadre de l'examen des catastrophes naturelles. »

Chapitre VI

Questions diverses

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 9e séance, le 9 mai 2003. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétariat sur le projet de révision du sous-programme 4 (Développement durable) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (E/CN.17/2003/4);

b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2004-2005 (E/CN.17/2003/5).

Mesures adoptées par la Commission

2. À sa 9e séance, le 9 mai 2003, sur proposition du Président, la Commission a décidé de prendre note des documents E/CN.17/2003/4 et E/CN.17/2003/5, et d'inviter le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission à tenir compte des décisions adoptées sur le programme futur, l'organisation et les méthodes de travail de la Commission du développement durable lors de l'examen de ces documents.

Chapitre VII

Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 9^e séance, le 9 mai 2003. Elle était saisie d'un projet d'ordre du jour provisoire de sa douzième session figurant dans un document non officiel distribué (anglais seulement).
2. À la même séance, l'observateur de Maurice a proposé un amendement oral à l'ordre du jour provisoire.
3. Également à la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire, tel qu'il a été modifié oralement et recommandé son adoption par le Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A).

Chapitre VIII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session

1. À sa 9^e séance, le 9 mai 2003, la Commission était saisie de son projet de rapport (E/CN.17/2003/L.1).
2. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et chargé le Secrétariat d'en établir le texte définitif afin de le soumettre au Conseil économique et social.

Chapitre IX

Questions d'organisation et autres questions

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission du développement durable a tenu sa onzième session le 27 janvier et du 28 avril au 9 mai 2003, conformément à la décision 2001/234 du Conseil économique et social. Elle a tenu 9 séances (1re à 9e séance, ainsi que des réunions officieuses et un certain nombre d'activités associées).
2. À la 2e séance, le 28 avril, le Président a ouvert la session et a prononcé une déclaration d'ouverture.
3. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat a fait une déclaration liminaire.
4. À la même séance, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement a pris la parole devant la Commission.
5. À la 3e séance, le 29 avril, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant du Bureau pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a pris la parole devant la Commission.
6. À la 7e séance, le 5 mai, le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a fait des observations liminaires.

B. Élection du Bureau

7. À la 1re séance, le 27 janvier 2003, la Commission a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau :

Président :

Valli **Moosa** (Afrique du Sud)

Vice-Présidents :

Nadine **Gouzé** (Belgique)

Bruno **Stagno Ugarte** (Costa Rica)

Irena **Zubcevic** (Croatie)

Hossein **Moeini Meybodi** (République islamique d'Iran)

C. Ordre du jour et organisation des travaux

8. À sa 2e séance, le 28 avril, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire (E/CN.17/2003/1) et approuvé l'organisation de ses travaux. L'ordre du jour était libellé comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable.

4. Mesures et engagements à prendre pour appliquer les décisions du Sommet mondial pour le développement durable à tous les niveaux.
 5. Forums d'application régionaux.
 6. Rôle de la Commission du développement durable dans la préparation de l'examen d'ensemble du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
 7. Questions diverses.
 8. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission.
 9. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session.
 10. Clôture de la session.
9. À la 6e séance, le 1er mai 2003, la Commission a décidé de créer deux groupes de travail qui seront coprésidés comme suit : Groupe de travail I, Nadine Gouzée (Belgique) et Hossein Moeini Meybodi (République islamique d'Iran); Groupe de travail II, Bruno Stagno Ugarte (Costa Rica) et Irena Zubcevic (Croatie).

D. Participation

10. Ont participé à la session les représentants de 51 États membres de la Commission du développement durable. Des observateurs d'autres États Membres de l'ONU et de la Communauté européenne, des représentants d'organismes des Nations Unies et de secrétariats créés en vertu de traités, ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et d'autres organisations ont également participé. Une liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport

E. Documentation

11. Les documents dont la Commission était saisie à son onzième session figurent à l'annexe II.

Annexe I

Participation

Membres

Afrique du Sud	Ronnie Kasrils, Valli Moosa, Dumisani Kumalo, Nomusa Dube, Crispian Olver, Dhesigen Naidoo, Alfred Wills, Trevor Balzer, Siphwe Mkhize, Xolisa Mabongo, Sandile Tyatya, Judy Beaumont, Blessing Manale, Zaheer Fakir, Michelle Pressend, Jay Singh, Christo Van Noordwyk, Daan Du Toit, Patrick Lekala, Linda Shongwe, Keolebogile Mosimege, Hephina Rukato, Kevin Van der Molen, Salim Fakir, Peter Ritchie, Lomin Saayman, Tzila Katzel, Riaan Malherbe, Sidima Siganga, Heidi Clark, Neumisa Runeyi
Allemagne	Juergen Trittin, Gunther Pleuger, Julius Georg Luy, Albrecht Von Der Heyden, Stephan Contius, Norbert Gorissen, Michael Schroeren, Peter Christmann, Ralph Timmermann, Reinhard Krapp, Birgit Schwenk, Silke Lutzmann, Jessica Suplie, Barbara Schäfer, Helmut Färber, Anneliese Looss, Armin Rockholz, Klaus Mittelbach, Birgit Engelhardt, Burghard Holder, Jürgen Maier, Lena Kempmann, Michael Huttner
Antigua-et-Barbuda	Jon W. Ashe, Conrod Hunte, Albert Binger
Arabie saoudite	S. A. R. Prince Turki Bin Nasser Bin Abdulaziz Al-Saud, Abdulrahman M. Almofadhi, Mohammed Al-Sabban, Abdulmohsen Al-Sunaid, Farid Al-Asaly, Khalid Abouleif, Mohammed Al-Sayair, Samir Ghazi, Nasser Fahd Al-Watban, Osama Hussein Mansouri, Saleh M. Al-Shehri, Abdullah Al-Anazi, Abdullah Al-Rasheed, Abdulaziz Al-Howaish
Argentine	Arnoldo M. Listre, Luis E. Cappagli, Alberto P. D'Alotto, Gustavo Ainchil, Ana Maria Bianchi, Andrea Brusco, Ariel Arbajal
Australie	David Kemp
Autriche	Heinz Schreiber, Johannes Werner Druml, Elisabeth Kögler, Elfriede-Anna More, Lilly Sucharipa, Aloisia Wörgetter, Martha Wirtenberger
Azerbaïdjan	
Bélarus	Aleg Ivanou, Ivan Belchik, Aleksei Raiman, Andrei Popov
Belgique	Jean De Ruyt, Nadine Gouzee, Gunther Sleeuwagen, Jean-Paul Charlier, Jozef Buys, Luc Bas, Roos Renders, Jan De Smedt, Geert Fremout, Denis Van Eeckhout
Bolivie	Edwin Ortiz Gandarillas, Rene Gomez-Garcia, Eduardo E. Gallardo-Aparicio

Brésil	Marina Silva, Ronaldo Mota Sardenberg, Maria Luiza Ribeiro Viotti, Everton Vieira Vargas, Luiz Alberto, Figueiredo Machado, Fernando Antonio Lyrio Silva, Maria Luisa Escorel de Moraes, Ana Tapajóos, Nilton Frietas, Raquel Breda dos Santos, Marcelo Kós, Tamahara Fagundes
Canada	David Anderson, Richar Ballhorn, Vicky Berry, Jea Boutet, Joe Comartin, Clarise Kehler Siebert, Kumar Gupta, David Henry, Nicole Ladouceur, Matthew Levin, Kelly Morgan, Gary Pringle, Emilie Revil, Vincent Royer, Norine Smith, Janet Stephenson, Nikki Skuce
Chine	Zhang Yishan, Liu Hongyang, Wang Ling, Liu Hua
Costa Rica	Carlos Manuel Rodríguez, Bruno Stagno, María Elena Chassoul, Ricardo Ulate, Emile Rojas, Patricia Chaves, Deyanira Ramirez
Croatie	Bőzo Kovačević, Zoran Bošnjak, Bože Borko Zăja, Jasna Ognjanovac, Ivana Halle, Irene Zubčtvič, Ljerka Brdovčak, Mirna Vlašic
Égypte	Ahmed Aboul Gheit, Amr Aboul Atta, Mootaz Khalil, Ihab Gamaleldin
Équateur	Luis Gallegos Chiriboga, Humberto Jiménez
États-Unis d'Amérique	Paula Dobriansky, Jonathan Margolis, Sichan Siv, John Turner, Judith Ayres, John Beale, Jeri Berc, Violanda Botet, Cynthia Brady, Lori Brutton, Jeffry Burnam, John Davison, Larisa Dobriansky, Adolfo Franco, Isabel Gates, Alan Hecht, Leonard Hirsch, Timothy Lattimer, Franklin Moore, Constance Newman, Brett Pomainville, Barrie Ripin, Daniel Rochberg, Mark Simonoff, Herbert Traub, Michael Trulson, Kathryn Washburn, Mary Beth West, Joseph Martin Dieu, Caludia Serwer, Susan Ware Harris, Karin M. Krchnak, Barry K. Worthington
France	Tokia Saifi, Jean-Marc de La Sablière, Denys Gauer, Michel Duclos, Alain Freynet, Stephane Seigneurie, Philippe Delacroix, Laurent Bonneau, Raymond Quereilhac, Giles David, Genevieve Verbrugge, Philippe Leglise-Costa, Matthias Fekl, Pierre-François Degand
Gabon	Emile Douba, Denis Dangué-Rewaka, Andre-Jules Madingou, Chris Mombo Nzatsi, Alfred MOUNGARA Moussotsi, Gregoire Lomba, Faustin Boukamba
Ghana	Kasim Kasanga, Nana Effah-Apenteng, Edward O. Nsenkyire, P. Yaw Essel, R. R. Kuuzegh, Harold Agyeman
Grèce	Rodoula Zisi, Adamantios Th, Vassilakis, Leonidas A. Evangelidis, Despina Fragoulopoulou, Elias Gounaris, Eleni Tzanetoulea, Christos Dimitropoulos, Constantina Chandraki-Birbili, Eftychios Sartzetakis,

	Maria Peppa, Myrsisni Sivri, Elias Mavroeidis, Chariklia Kotsani, Christiana Tzouannou, Nikolaos Zograkis, Maria Kossotaki, Alexandros Laskaratos, Christina Theochari, Stavroula Xarchakou, Kalliopi Kandarzi, Vassiliki Karageorgou, Anthony Apostolopoulos
Guatemala	Gert Rosenthal, José Alberto Briz Gutiérrez, Roberto Lavalle Valdes
Inde	T. R. Baalu, V. K. Nambiar, V. K. Duggal, A. Gopinathan, Deepa Gopalan Wadhwa, Desh Deepak Verma, B. S. Bishnoi, S. K. Joshi, Vijay Thakur Singh, Riva Ganguly Das
Indonésie	Susanto Sutoyo, Mochammad Slamet Hidayat, Sutria Tubagus, Jannes Hutagalung, Siswanto Agus Wilopi, Myra P. Gunawan, Sahla Hutabarat, Darmansjah Djumala, Mohammad Oemar, Ngurah Swajaya, S. Sayoga Kadarisman, Tribayu Deviputri Purwanti, Rima Cempaka, Agustaviano Sofjan, B. M. Darma U. Manullang, P. Robianto Koestomo, Aboejoewono Aboeprajitno, Subiyanti Marwoto
Iran (République islamique d')	Nasrollah Kezemi-Kamyab, Yousof Hojjat, Reza Maknoon, Hussein Moeni, Behzad Azarsa, Mohammad Khesali
Islande	Gunnar Pálsson, Thorsteinn Ingólfsson, Hugi Ólafsson, Axel Nikulásson, Helga Hauksdóttir, Óli Bjorn Ólafsson
Japon	Yoshiki Mine, Hironori Hamanaka, Yoshiyuki Motomura, Masashi Mizukami, Hidenobu Sobashima, Zuiten Tsukamoto, Kazuya Shimmura, Kazuchika Hamuro, Yuji Amamiya, Yasuhiko Kurashige, Masashi Kusukawa, Takashi Hattori, Yoshio Tokunaga, Ruji Matsunaga, Koki Yoshino, Saeko Ishihama
Lesotho	Lebohang L. Nts'inyi, Lebohang K. Moleko, Motsamai Damane, Limakatso Motjope
Madagascar	Zina Andrianarivelo-Razafy, Dephalinnée Rahantabololo
Mali	Nancoman Keita, Tidiani Coulibaly, Cheicknia Keita, Issouf Oumar Maiga
Maroc	Mohammed Elyazghi, Mohamed Bennouna, Mohammed Loulichki, Mohammed Ben Abdelkader, Taha Balarej, Hassan El Mkhentar, Kamal Elmdari, Mohammed Arrouchi
Mexique	Adolfo Aguilar Zinser, Luis Alfonso de Alba, Olga Ojeda Cardenas, Damaso Luna Corona, Francisca Elizabeth Mendez Escobar, Andres Avila Akerberg, Jose Ramon Lorenzo, Edgar González Gaudiano
Mongolie	Aj Khan Bolat, Choisure Baatar, Gankhuurai Battungalag, Davva Erdenebulgan

Népal	Murari Raj Sharma, Lokman Singh Karki, Janak Raj Joshi, Arjun Bahadur Thapa, Narayan Dev Pant, Tapas Adkhikari, Ram Babu Dhakal
Nigéria	Alhaji Mohammed Kabir Said, Arthur C. I. Mbanefo, Alhaji Abdullahi A. Allu, Alhaji Y. Tanko, Julliet Amegbo, N. E. Ndekhedekhe, B. P. Z. Lolo, C. A. Owolabi, M. C. Nwosu, O. A. Bamgbose, Victor Ojogbo, J. A. Albi, E. O. Okeke, S. Barkindo, O. Anaedu
Norvège	Borge Brende, Olav Kjørven, Brit Skjelbred, Hege Andenes, Wegger Strommen, Harald Dovland, Idunn Eldheim, Eva Nordvik, Mari Skäre, Kjersti Rodsmoen, Inger-Marie Bjønnes, Grete Odegaard, Thomas Lid Ball, Geir Tonnessen, Morten Eriksen, Eva Paaske
Ouganda	Ruhakana Rugunda, Semakula Kiwanuka, Henry Aryamanya Mugisha
Ouzbékistan	Alisher Vohidov, Rustamjon Khakimov
Pakistan	Tahir Iqbal, Munir Akram, Arif Allauddin, Jamil Ahmad, Azaz Ahmad Chaudhry, Muhammad Hassan, Zahida Majeed Malik
Pérou	Marco Balarezo, Raúl Salazar-Cosio, Rolando Ruiz-Rosas, Jorge Lescano, Hector Oscanoa Salazar
Pologne	Janusz Stańczyk, Andrzej Dworzak, Czesław Wieckowski, Izabela Kurdusiewicz, Mieczysław Ostojski, Ewa Anzorge
République démocratique du Congo	
République de Moldova	Ion Botnaru, Vsevolod Grigore, Alexandru Çujba
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Margaret Beckett, Jeremy Greenstock, Robert Lowson, Chris Whaley, Andrew Randall, Michael O'Neill, Alice Walpole, Ross Andrews, Christine Wellington, Alistair McGlone, Jon Hobbs, Jessica Troni, Valerie Caton, Danae Meacock-Bashir, Nick Oatley, Leo Beckett, Gavin Ross, Sheila Watson, Steve Mee, Amal-Lee Amin, Robert Mason, Michael Massey, Georgina Ayre
Sénégal	Modou Fada Diagne, Naimouna Sourang Ndir, Papa Louis Fall, Fatoumata Dia Toure, Astou Kane Sall, Aly Lo, El Hadji Sidy Niang, Salimata Ba, Mame Baba Cisse
Slovénie	Roman Kirn, Andrej Medica
Soudan	Elfatih Erwa, Omer Bashir Mohamed Manis, Yagoub Abdalla Mohamed, Siddig Mohamed Abdalla, Ilham Ibrahim Mohamed Ahmed, Anas Eltayeb Elgailani Mustafa, Hassan Hamid Hassan
Suisse	Beat Nobs, Franz Perrez, Thomas Knecht, Daniel Ziegerer, Lisa Magnollay, Stefano Toscano, Michael Kohn, Rosmarie Baer

Thaïlande	Chuchai Kasemsarn Ittiporn Boonpracong, Jesda Katavetin, Srisuda Jayayabhand, Suvat Poopatanapong
Turquie	Ümit Pamir, Altay Cengizer, Alper Coşkun, Yavuz Çubukcu
Venezuela	Ana Elisa Osorio, Milos Alcalay, Rodolfo Roa, Jacqueline Mendoza, Luis Niño Gomez, Ileana Villalobos, Julia Lopez-Camacaro

**États Membres de l'Organisation des Nations Unies
représentés par des observateurs**

Algérie, Andorre, Angola, Arménie, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Nicaragua, Niger, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tadjikistan, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe

Entité représentée par des observateurs

Communauté européenne

**État non membre de l'Organisation ayant le statut
d'observateur permanent**

Saint-Siège

**Entité dotée d'une mission permanente d'observation
auprès de l'ONU**

Palestine

Commissions régionales

Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Institutions spécialisées et organismes apparentés

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds

monétaire international, Fonds international de développement agricole, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Secrétariats d'organes créés en vertu d'instruments internationaux

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination

Organisations intergouvernementales

Union africaine, Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, Communauté des Caraïbes, Secrétariat du Commonwealth, Conseil des États de la mer Baltique, Organisation internationale de la francophonie, Union interparlementaire, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud, Forum du Pacifique Sud, Organisation des pays exportateurs de pétrole, Organisation mondiale du commerce

Autres entités invitées en permanence à participer aux travaux en tant qu'observateurs

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ordre souverain et militaire de Malte

Organismes des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Fonds pour l'environnement mondial, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, Institut des Nations Unies sur la formation et la recherche, Université des Nations Unies

Organisations non gouvernementales

Academy for Future Science
Action Aides aux familles démunies
Action pour le développement de l'Afrique à la base
Agricultural Missions
Alliance internationale des femmes
Alliance to End Childhood Lead Poisoning
American Nuclear Society/Environmental Sciences Division
Arbor Hill Environmental Justice Corporation
Association 4D

Association des citoyens du monde
Association des États-Unis pour les Nations Unies
Association des études internationales
Association internationale des écoles de service social
Association internationale pour le bénévolat
Association nigérienne des scouts de l'environnement
Association of the Bar of the City of New York
Association suédoise pour les Nations Unies
Both Ends
Business Council for International Understanding
Canadian Environmental Network
Centre for International Sustainable Development Law
Center for the Study of Marine Policy
Centre for Women the Earth the Divine
Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques : Tebtebba Foundation
Centre per a l'Empresa i el Medi Ambient
Centro de Derechos Humanos y Medio Ambiente
Chambre de commerce internationale
Citizens Network for Sustainable Development
Colegio de Abogados Especialistas en Derecho Ambiental de Colombia
Commission des églises pour les affaires internationales du Conseil économique des églises
Confédération internationale des femmes anthropologues
Confédération internationale des syndicats libres
Confédération internationale des syndicats libres (CISL)
Congregations of St. Joseph
Conseil canadien des églises
Conseil de la Terre
Conseil des entreprises pour une énergie durable
Conseil du Commonwealth pour l'écologie humaine
Conseil international de l'industrie du jouet
Conseil international des associations chimiques
Conseil international des femmes
Conseil international des traités indiens

Conseil international des unions scientifiques
Conseil international pour les initiatives écologiques locales
Conseil mondial de l'eau
Conseil mondial des entreprises pour le développement durable
Consortium du réseau international d'information sur les sciences de la Terre
Consumer Unity and Trust Society
Consumers International
Danish 92 Group
Development Alternatives with Women for a New Era
Dominican Leadership Conference
Eco-Accord (The Center for Environment and Sustainable Development)
Elizabeth Seton Federation
Energy and Environment Programme of the Royal Institute of International Affairs
Enviroic Foundation International
Environmental Justice Network Forum
Environmental Monitoring Group
Environment Liaison Centre International
Fédération internationale des centres sociaux et communautaires
Fédération internationale des producteurs agricoles
Fonds E7 pour le développement énergétique durable
Fonds mondial pour la nature
Franciscans International
Friends Committee on Unity with Nature
Friends of the United Nations
Girl Scouts of the United States of America
Global Crop Protection Federation
Global Ecolabelling Network
Global Eco-Village Network
Global Resource Action Center for the Environment
Grassroots Organisations Operating Together in Sisterhood
Greenpeace International
Heinrich Boell Foundation
Humane Society of the United States
Ilitha Labantu
Institut d'études politiques (sociétés transnationales)

Institute for Agriculture and Trade Policy
Institute for Global Leadership of Tufts University
Institute for Transportation and Development Policy
Institut international pour l'environnement et le développement
International Architects Designers Planners for Social Responsibility
International Council for Caring Communities
International Court of Environmental Arbitration and Conciliation
International Human Rights Observer
International Partners for Sustainable Agriculture
International Young Professionals Foundation
International Youth Parliament
International Youth Professionals Foundation
Lawrence Berkeley National Laboratory
Lead International
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté
Local Government International Bureau
Loretto Community (Sisters of Loretto)
Maryknoll Sisters of St. Dominic
Metropolitan Solar Energy Society
National Association of Environmental Law Societies
National Spiritual Assembly of the Baha'is of the United States
Netherlands Centre for Indigenous Peoples
Northern Alliance for Sustainability
Organisation des femmes pour l'environnement et le développement
Organisation mondiale du mouvement scout
Pacific Rim Institute for Development and Education
Pan African Movement
Pan Pacific and South East Asia Women's Association of Thailand
Peace Action
Pennsylvania Consortium for Interdisciplinary Environmental Policy
Pew Center on Global Climate Change
Philippine Women's Network in Politics and Governance
Princeton Environmental Institute
Rainforest Alliance
Red Para la Sustentabilidad Social

Regional Environmental Center for Central and Eastern Europe
Réseau du tiers monde
Réseau mondial des jeunes pour la prévention de l'abus des drogues
Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique
Royal Society for the Protection of Birds
Sexto Sol Center for Community Action
Sikh Human Rights Group
Sisters of Notre Dame de Namur
Sociedad de Amigos en Defensa de la Gran Sabana
Société internationale de linguistique
Society for Threatened Peoples
Society of Catholic Medical Missionaries
Soka Gakkai International
South African Civil Society Secretariat for the World Summit on Sustainable Development
Stakeholder Forum for Our Common Future
Sustainability Challenge Foundation
Sustain US
Third Planet
UBUNTU World Forum of Civil Society Networks
Union géographique internationale
Union internationale des avocats
Union internationale des transports publics
United Methodist Church General Board of Global Ministries
Vivat International
Wildlife Conservation Society
Woodcraft Folk
World Circle of the Consensus
World Resources Institute
Worldwatch Institute
Yachay Wasi (établissement d'enseignement en langue Quechera parlée au Pérou)
Yale School of Forestry and Environmental Studies
Youth Association for Habitat and Agenda 21

Annexe II**Liste des documents**

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
E/CN.17/2003/1	2	Ordre du jour provisoire et organisation des travaux
E/CN.17/2003/2	3	Rapport du Secrétaire général sur le suivi du Sommet de Johannesburg et le rôle futur de la Commission
E/CN.17/2003/3	4	Lettre datée du 7 février 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.17/2003/4	7	Note du Secrétariat sur le projet de révision du sous-programme 4 (Développement durable) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005
E/CN.17/2003/5	7	Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division du développement durable pour l'exercice biennal 2004-2005
E/CN.17/2003/L.1	9	Projet de rapport
E/CN.17/2003/CRP.1	1	Programme des réunions et activités
E/CN.17/2003/CRP.2	3, 4, 5	Résumé du Président sur le débat de haut niveau de la onzième session de la Commission du développement durable
E/CN.17/2003/CRP.3	3, 4, 5	Résumé sur le débat multipartite de la Commission du développement durable établi par le Président
E/CN.17/2003/BP.1		Résumé des débats du troisième Forum mondial sur l'énergie durable, tenu à Graz (Autriche), du 27 au 29 novembre 2002
E/CN.17/2003/BP.2		Rapport du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique
E/CN.17/2003/BP.3		Note du Secrétariat sur la présentation des rapports nationaux à la Commission

Annexe III

Incidences du projet de résolution I sur le budget-programme¹

1. Le projet de résolution dont est saisie la Commission contient des propositions concernant de nouvelles activités auxquelles devraient être allouées des ressources supplémentaires. En raison du retard intervenu dans l'achèvement des consultations sur le projet de résolution, il n'a pas été possible, faute de temps, d'établir un état détaillé de toutes ses incidences sur le budget-programme. Le présent état, soumis oralement, a pour but d'informer la Commission que l'adoption du projet de résolution n'entraînerait pas de dépenses supérieures à celles approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2002-2003 ni à celles contenues dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005, qui doit être examiné par l'Assemblée, à sa cinquante-huitième session.

2. Si elles sont approuvées par le Conseil économique et social, les nouvelles activités débiteront en 2003 et se poursuivront pendant l'exercice biennal 2004-2005. Elles peuvent se résumer ainsi :

a) En 2003, toute une série d'activités, qui dépassent le cadre fixé par le programme de travail pour 2002-2003, devront être entreprises pour préparer la première session d'examen de la Commission, à savoir : i) établissement des rapports du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans l'application d'Action 21, du programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg; ii) examen détaillé des progrès accomplis dans la mise en place des modules thématiques pour le cycle en cours; il s'agira de recenser les obstacles rencontrés en les mettant en perspective avec les nouveaux défis à relever et les possibilités offertes, compte tenu des enseignements tirés des données d'expérience et des meilleures pratiques. Pour mener à bien cette analyse, il faudra faire appel à des spécialistes extérieurs car le Secrétariat ne dispose pas du personnel ayant les compétences requises. Ces activités seraient financées grâce aux ressources dégagées suite à la décision de supprimer le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement et de transférer son mandat à la Commission;

b) En 2004-2005, les activités supplémentaires à entreprendre comprennent un bilan, une évaluation et une analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs; l'inventaire des problèmes et des obstacles rencontrés mais aussi des possibilités offertes, la mise à profit des enseignements tirés, notamment en coordonnant les informations reçues de diverses sources et les activités visant à renforcer les capacités pendant les sessions de la Commission; la création et la gestion d'un système d'information et de communication transparent et, enfin, un compte rendu contenant des informations synthétisées sur les partenariats aux fins d'examen par la Commission. Il faudrait à cette fin renforcer la capacité du Secrétariat avec au moins deux postes d'administrateur supplémentaires (classes P-3 et P-5, respectivement) pour mener à bien toutes ces tâches. En outre, il sera nécessaire de faire appel à des compétences extérieures, que le Secrétariat ne peut offrir, pour mener à bien une analyse aussi détaillée sur toute une série de questions spécifiques. Les activités décrites ci-dessus seraient financées par les ressources

¹ Voir chap. I, sect. A, projet de résolution I.

dégagées à la suite de la proposition tendant à réviser le calendrier des réunions de la Commission.

3. Compte tenu de ce qui précède, l'adoption du projet de résolution ne devrait pas entraîner de dépenses supérieures à celles déjà approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2002-2003 ni à celles proposées par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005.

4. Un état détaillé des incidences budgétaires du projet de résolution sera présenté au Conseil économique et social, à sa session de fond de 2003, accompagné du rapport de la Commission.

Annexe IV

Observations du Président de la Commission sur le Salon du partenariat

La création de partenariats en faveur du développement durable est une réalisation importante du Sommet de Johannesburg pour le développement durable. Le Salon du partenariat, qui s'est tenu en marge de la onzième session de la Commission du développement durable, était une première pour la Commission. Il s'agissait d'offrir l'occasion aux partenaires existants ou potentiels du développement durable de se mettre en contact les uns avec les autres, de rechercher de nouveaux partenaires ou de nouvelles sources de financement, de tirer des enseignements de l'expérience des uns et des autres et de créer des synergies entre partenariats. Ceux qui avaient déjà conclu des partenariats à Johannesburg ont pu rendre compte des progrès accomplis depuis le Sommet et exposer leurs idées sur le processus de suivi au sein de la Commission.

Ce salon a été l'occasion de présenter 48 projets de partenariat couvrant une vaste gamme de thèmes liés à l'environnement et aux questions sociales et économiques, notamment la science et la technologie, l'agriculture, l'énergie, l'eau, la diversité biologique, la santé et le logement. Un nouveau thème était proposé chaque jour.

Il avait été demandé aux participants invités qui souhaitaient présenter un projet de partenariat pendant le Salon d'en faire la demande avant l'ouverture de la onzième session. Ces présentations ont été sélectionnées en se conformant aux Principes directeurs de Bali, qui sont affichés sur le site Web du secrétariat de la Commission.

Le Salon du partenariat s'est avéré une initiative très utile dans l'ensemble. Les participants ont pu recueillir de précieuses informations et saisir l'occasion de renforcer leurs capacités et créer des réseaux d'échange. Ils ont également pu échanger leurs données d'expérience et faire connaître les enseignements tirés.

L'expérience du Salon du partenariat est déjà riche d'enseignements. Les problèmes soulevés par les partenaires et les personnes ayant participé aux réunions sur le partenariat ont été les suivants :

- Le lien entre les présentations du partenariat et le Plan d'application de Johannesburg n'était pas toujours très clair. Or il faut que les buts énoncés dans le Plan d'application et les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir soient clairement corrélés. Les critères et directives convenus à cette session devraient contribuer à établir ce lien.
- Bon nombre de partenariats présentés pendant le Salon avaient déjà été exposés lors du Sommet de Johannesburg et, de l'avis des participants, les présentations auraient dû contenir davantage d'éléments nouveaux.
- La structure des présentations n'offrait pas toujours suffisamment de possibilités de mise en contact.
- De nombreux commentateurs ont estimé que les partenariats sélectionnés pour le Salon devraient avoir été effectivement mis en oeuvre. Les projets exécutés

au niveau local, qui contribuent à la réalisation des buts du Plan d'application de Johannesburg, ne devraient pas être exclus du Salon.

- Il serait souhaitable que les organisateurs du Salon travaillent plus étroitement avec les partenaires afin d'encourager les échanges et de coordonner les synergies entre les partenariats et entre les thèmes.
- Il faut créer des mécanismes pour qu'un plus grand nombre de délégués puissent participer aux futurs salons et modifier la composition des délégations présentes aux réunions de la Commission en conséquence.
- Les débats autour des partenariats devraient être animés de manière à favoriser les synergies et les prises de contact.
- Il faut examiner la question de la participation des personnes chargées de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, notamment en ce qui concerne l'échange des connaissances entre les personnes sur le terrain ou dans les bureaux extérieurs.
- Afin de garantir une présentation plus intéressante et plus attrayante des projets de partenariat, il faudrait prévoir un temps de préparation plus long.
- Il faudrait à l'avenir fournir aux participants des supports, notamment des panneaux de présentation, pour qu'ils puissent expliquer leurs projets.

Il est proposé d'organiser de nouveaux salons du partenariat lors des sessions ultérieures de la Commission, d'une durée de deux semaines également, mais avec un programme différent. Les thèmes retenus par la Commission devraient être le fil conducteur pour les partenariats.

Le choix d'un thème particulier facilitera la participation d'ONG, d'organismes et de services publics spécialisés dans un domaine et créera un espace de rencontre où les partenaires de même sensibilité pourront plus facilement nouer des liens et accélérer ainsi la mise en oeuvre du Plan d'application de Johannesburg. Le salon du partenariat pourrait également être l'occasion de créer des rapprochements et de donner des idées concernant les thèmes à retenir pour les prochains cycles. Nous sommes heureux d'apprendre que le Gouvernement italien a annoncé qu'il était prêt à accueillir et à organiser, en coopération avec le secrétariat de la Commission, un forum international sur les partenariats pour le développement durable, à Rome, au printemps 2004.

Ce salon a été une source d'enseignements pour la participation future des partenariats aux travaux de la Commission. Je recommande vivement de renouveler l'expérience lors des prochaines sessions de la Commission.

Annexe V

Observations du Président de la Commission sur le centre de formation

Informations générales

1. Le centre de formation a été mis en place à titre expérimental à la onzième session de la Commission pour accélérer la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg. Le but était de proposer aux participants une formation utile et pratique sur différents aspects du développement durable afin de les aider à réaliser cette mise en oeuvre dans leur pays (pour plus de détails, voir l'appendice). Les cours, organisés en sessions de trois heures dans l'auditorium de la bibliothèque Dag Hammarskjöld, au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pendant les sessions ordinaires de la Commission, étaient ouverts à tous les participants.

Participation

2. Les cours s'adressaient aux représentants aux sessions de la Commission et aux représentants d'ONG et d'autres grands groupes de pays en développement et de pays développés, ainsi que d'organisations intergouvernementales. Un effort a été fait pour faire connaître le centre et les cours qu'il dispensait avant et pendant la onzième session de la Commission : l'information a été affichée sur le site Web de la Commission, officiellement communiquée aux missions auprès de l'Organisation des Nations Unies, diffusée sous forme de prospectus pendant la onzième session, annoncée en plénière et incluse dans le *Journal des Nations Unies*, les mises à jour de la Commission et les calendriers officiels de toutes ses réunions de la Commission. De plus, un article sur le centre de formation a paru dans le *Earth Negotiations Bulletin* à la veille de l'ouverture de la onzième session.

3. Les cours ont connu un certain succès, avec 16 à 28 participants par cours, soit une moyenne de 23 participants par cours. Ces derniers étaient représentatifs de toute la gamme des participants aux travaux de la Commission : environ la moitié d'entre eux étaient des membres des délégations officielles et les autres, des membres d'ONG, d'organisations internationales, d'universités et d'administrations locales. Les cours dispensés l'après-midi ont connu un plus grand succès que ceux du matin; l'auditorium était relativement éloigné des autres lieux d'activités de la Commission. De plus, la salle était trop grande et n'offrait pas un cadre propice aux échanges. On a également constaté que certaines initiatives étaient en concurrence ou faisaient double emploi avec d'autres.

Contenu des cours et orateurs

4. Bien que le temps ait manqué pour organiser le centre, des universités, des organisations et d'autres institutions se sont déclarées disposées à dispenser des cours. Les sept cours proposés couvraient une vaste gamme de sujets et ont été sélectionnés en prenant garde d'éviter les doubles emplois. On trouvera annexé ci-après un bref descriptif de ces cours. Ont également fait part de leur intérêt l'Université Harvard, l'Université Duke, la Columbia University et plusieurs ONG, alors que la recherche d'intervenants extérieurs a été très limitée. Il a été recommandé aux orateurs de donner des informations pratiques concernant la mise

en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg, ce qu'ils ont fait dans l'ensemble. Des évaluations seront envoyées à tous les participants afin qu'ils donnent leur avis sur les différents cours, ainsi que sur le centre en général.

Première évaluation et recommandations

5. En tant que première expérience, le centre a été une réussite dans la mesure où il a permis, d'une part, de montrer qu'il était possible d'intégrer avec succès ce type d'activité dans les travaux de la Commission et, d'autre part, de diffuser des connaissances utiles pour la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg sur une vaste gamme de sujets à de nombreux participants aux travaux de la Commission. Les recommandations suivantes sont formulées pour les sessions futures :

a) La sélection des organisations et des cours devrait avoir lieu dans le courant de l'automne précédant la session de la Commission, et les cours retenus devraient avoir un lien avec les questions dont elle est saisie, à sa session d'examen et sa session directive;

b) Le programme des cours devrait être affiché sur le site Web le 1er janvier au plus tard. Les candidats devraient pouvoir s'inscrire afin que les instructeurs aient quelques informations à leur sujet et puissent leur recommander des programmes de lecture. Les cours devraient être offerts à tous les participants aux travaux de la Commission;

c) Il serait préférable que les cours aient lieu au même endroit que les sessions de la Commission. La salle de cours devrait être suffisamment petite pour favoriser le dialogue entre les participants et les instructeurs. La salle de conférence B, où a été organisé le salon du partenariat, serait à cet égard une salle de cours idéale;

d) Il faudrait tenir compte du calendrier des cours avant d'organiser toute autre initiative autour des travaux de la Commission;

e) Les organismes ou les gouvernements désireux de préparer des cours pour le centre de formation devraient agir en consultation avec le Secrétariat pour éviter les doubles emplois et les chevauchements mais aussi la concurrence. Aucune concurrence entre les différentes initiatives n'est souhaitable.

Appendice

Descriptif des cours offerts par le centre de formation

Utilisation des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement durable

Maria F. Trujillo, Ph. D., Tulane University Payson Center

Sont étudiés dans ce cours les effets potentiels des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) sur le développement durable. Sont abordées dans une première partie les questions se rapportant au développement phénoménal de ces technologies à l'échelle mondiale, avec des comparaisons entre les différents pays et les différentes régions du monde. Puis, après cette mise en perspective, sont décrits les diverses technologies existantes et les secteurs dans lesquels elles peuvent être appliquées dans les pays en développement. Les modules théoriques interdisciplinaires s'appuient sur des études de cas se rapportant à la gestion des catastrophes et sur des solutions pratiques à des problèmes de développement dans le contexte des TIC.

Pour une meilleure exécution du Plan d'application de Johannesburg : « les ficelles » des vérificateurs

John Reed, Johanne Gelinias, Neil Maxwell, Bureau du Vérificateur général du Canada et du Commissaire à l'environnement et au développement durable

Le Sommet de Johannesburg est important pour le monde entier. Les idées exprimées et les engagements pris à cette occasion ont pour but de protéger notre planète pour les générations actuelles et futures. La mise en oeuvre du Plan d'application de Johannesburg exige de procéder d'une manière différente de celle adoptée pour appliquer les décisions du Sommet de la Terre organisé à Rio de Janeiro, en 1992. Ce cours pratique a pour but de décrire dans les grandes lignes la manière dont les services de vérification des comptes appliquent ces décisions et peuvent servir d'exemple à d'autres organisations. Est notamment examiné le travail des bureaux nationaux de vérification chargés de veiller à l'application des décisions en matière d'environnement et de développement durable (plus de 350 vérifications sur le seul sujet de la gestion des ressources en eau).

Le développement durable dans un monde dynamique : comment transformer les institutions, la croissance et la qualité de vie

Linda J. Likar, Institut de la Banque mondiale

La réflexion sur le développement durable met souvent en évidence la dimension sociale des problèmes liés à l'environnement. C'est pourquoi ce rapide exposé s'attache à décrire les institutions qui contribuent à mieux coordonner l'activité humaine (définies au sens large pour inclure également les règles formelles et les normes sociales et non pas limitées aux organisations au sens strict; selon cette définition élargie, le mariage, les marchés et les traités sont aussi des institutions, lesquelles ne se limitent pas aux organismes publics). Lorsqu'elles jouent bien leur rôle de coordination, ces institutions détectent les problèmes dès les

prémices, respectent les intérêts des parties de manière équitable et efficace lorsqu'elles formulent des politiques et mettent en oeuvre ces politiques de manière transparente et responsable. Ces institutions permettent de trouver des solutions qui satisfont toutes les parties, ce qui est difficile lorsque le tribut payé par certains ne donne lieu à aucune forme de compensation.

Des marchés pour la diversité biologique

Dan Biller, Institut de la Banque mondiale

Si les marchés pour les ressources renouvelables existent depuis que l'homme a commencé à échanger des biens et des services, la création de marchés dans le souci de protéger la diversité biologique est un phénomène relativement récent. Par le passé, peu importait que les ressources naturelles soient estimées à leur « juste » valeur, dans la mesure où les richesses de la planète excédaient largement les besoins de l'homme, mais cette appréciation est devenue importante à mesure que s'est développée l'activité économique et que le nombre de consommateurs puisant dans ce patrimoine a augmenté. Lorsque les marchés n'apprécient pas à sa juste valeur le coût social réel des biens et des services écologiques, il en résulte un dysfonctionnement des marchés, qui doit être corrigé. Face à cela, les pouvoirs publics peuvent prendre des mesures qui contribuent à améliorer le bien-être de la société. Ce cours examine brièvement les politiques et les moyens qui permettent d'exploiter les marchés pour préserver et utiliser durablement la diversité biologique en les reliant à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et aux objectifs pertinents de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Élaboration et mise en oeuvre de stratégies nationales du développement durable : du contexte mondial à l'action nationale

Barry Dalal-Clayton, Institut international pour l'environnement et le développement

Ce cours explore les principes et les caractéristiques des stratégies nationales du développement durable qui ont apporté la preuve de leur efficacité. Ces stratégies mettent l'accent sur le multipartenariat, la formation continue et le perfectionnement grâce à des procédures systématiques et répétitives et des mécanismes destinés à coordonner efficacement la planification stratégique. Il étudie les actions menées récemment par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques qui montrent comment les stratégies nationales du développement durable peuvent offrir un cadre susceptible d'intégrer de nombreuses initiatives. Les participants sont invités à partager leurs données d'expérience et à échanger leurs idées sur les principaux problèmes en jeu.

Le droit de l'environnement dans le contexte du développement durable

Pace University

Il n'existe pas deux facteurs plus intimement liés au développement durable que le droit et l'environnement. Ce cours a pour but de fournir aux participants tout un ensemble d'informations puis d'engager un débat sur les grandes questions concernant le cadre juridique de la protection de l'environnement. Pour les législateurs, atteindre cet objectif tout en créant des conditions favorables à la croissance économique et à l'emploi est une tâche aussi redoutable que délicate. Le

but du cours est de livrer ces questions à la réflexion critique, de décrire des données d'expérience spécifiques à partir desquelles peuvent être tirés des enseignements et de générer des échanges de vues. Les intervenants aborderont les sujets suivants : qualité de l'air et de l'eau, déchets solides et dangereux, ressources naturelles, espèces menacées, réglementation des substances toxiques, diversité biologique, transparence et participation du public, sources d'énergie et changements climatiques et, enfin, conséquences sur l'environnement des conflits armés. Le thème principal de ce cours dépendra des intérêts et préférences manifestés par les participants.

Interconnexions pour la mise en oeuvre du Plan d'application de Johannesburg à l'échelle régionale

Jerry Velasquez, Raman Letchumanan, Uli Piest, Université des Nations Unies

Le cours a pour but d'expliquer comment résoudre les problèmes en reconnaissant leur interdépendance et s'intéresse à la mise en oeuvre du Plan d'application de Johannesburg aux niveaux régional et national. Il prône une meilleure intégration des questions comme la pauvreté, le travail et la santé, dans la poursuite des objectifs de développement durable et inversement. Selon cette approche, on ne peut élaborer une stratégie intégrée en faveur du développement durable sans identifier au préalable les synergies existant entre différents aspects de l'environnement, de l'économie et des questions sociales et sans explorer le potentiel qu'ils représentent pour assurer une coordination plus efficace aux niveaux institutionnel, financier et de la prise de décisions, notamment. Ce cours décrit en outre les problèmes et les bonnes pratiques propres à la région de l'Asie et du Pacifique et donne des exemples concrets. Parmi les orateurs figurent des experts de l'Université des Nations Unies et des praticiens originaires des régions de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique.

